

Première séance, mardi 4 octobre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de loi 2015-DFIN-28 Modification de la législation sur les jetons de présence; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2016-GC-11 Michel Losey/Antoinette Badoud Loi sur les impôts communaux; prise en considération. – Projet de loi 2016-GC-48 Modification de la composition et de la représentation de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport 2016-DEE-25 Stratégie énergétique du canton de Fribourg; discussion. – Projet de décret 2016-DAEC-122 Crédit d’engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou d’amélioration de leur sécurité; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat 2016-GC-13 Jacques Vial/Didier Castella/Antoinette de Weck/René Kolly/Nadia Savary-Moser/Madeleine Hayoz/Fritz Glauser/Nadine Gobet/Jean-Daniel Wicht/Yvan Hunziker Marchés publics – remise automatique du procès-verbal d’ouverture des offres aux entreprises soumissionnaires; prise en considération. – Motion 2016-GC-56 Gilles Schorderet/Nicolas Kolly Réalisation de la liaison routière Marly-Matran; prise en considération. – Elections judiciaires.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie-Christine Baechler, Didier Castella, Olivier Flechtner, Marc-Antoine Gamba, Marc Menoud, Ralph Alexander Schmid, Laurent Thévoz et Jacques Vial; sans: Antoinette de Weck.

M^{me} Anne-Claude Demierre, conseillère d’Etat, est excusée.

Ouverture de la session

Le Président. J’ai le plaisir d’ouvrir cette sixième session de l’année 2016.

Je félicite tout d’abord notre collègue Ralph Alexander Schmid, qui reçoit cette semaine, à l’Université de Szczecin, en Poméranie occidentale, en présence du président de la Pologne, un doctorat honoris causa pour sa contribution à la formation des chirurgiens académiques universitaires depuis 20 ans.

Je souhaite aussi une bonne suite de convalescence à notre collègue Didier Castella, excusé pour toute la session, qui poursuit ses traitements à Sion. Il nous informe qu’il commence à pouvoir se lever, difficilement, avec des cannes. J’espère que les progrès seront tels qu’il puisse nous rejoindre pour la dernière session de la législature. Je lui ai aussi transmis de votre part toutes vos cordiales salutations.

Communications

Le Président. Suite à certaines questions qui ont été posées lors de rapports de commissions parlementaires de contrôle, le Bureau formule le souhait que les chefs des Directions concernées soient désormais présents lors de l’examen en plénum desdits rapports. Une communication a été faite dans ce sens au Conseil d’Etat.

Session de novembre

Je vous rappelle d’ores et déjà que l’horaire de la session de novembre est quelque peu modifié du fait que le mardi sera un jour férié. Nous siégerons donc durant toute la journée du mercredi 2 novembre, le jeudi matin 3 novembre et le vendredi matin 4 novembre.

Le Bureau constate que le Grand Conseil n’aura certainement pas le temps d’absoudre, jusqu’à la fin de la session de novembre, tous les objets qui lui sont actuellement soumis. Il juge problématique aussi de siéger après les élections et ne souhaite donc pas utiliser la séance de relevée du 8 novembre. Par contre, il n’y a pas de problème à ce que les commissions nommées travaillent encore jusqu’à mi-décembre, pour terminer l’étude de leurs objets. Ils seront dès lors traités par le nouveau Grand Conseil, lors de la session de février.

Liens d’intérêts

Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d’intérêts lorsqu’il s’exprime devant le Grand Conseil. Il ne s’agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d’intérêts mais uniquement de rappeler l’intérêt qui l’unit à l’objet en délibération et sur lequel il s’exprime. Les liens d’intérêts suivants doivent être signalés:

- > activités professionnelles,
 - > fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public,
 - > fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale,
 - > fonctions politiques exercées,
 - > fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de loi 2015-DFIN-28 Modification de la législation sur les jetons de présence¹

Rapporteur: **David Bonny** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Pour commencer, un mot sur ce projet de loi modifiant la législation sur les jetons de présence des magistrats de l'Etat.

Enfin, je suis tenté de dire, la saga ou la vive polémique au sujet des jetons de présence des conseillers d'Etat, débutée en juin 2011, suite à l'annonce de l'accession à la présidence d'un conseil d'administration par un conseiller d'Etat sortant et des montants y relatifs, devrait trouver son épilogue aujourd'hui. A cette occasion, il s'est avéré que les conseillers d'Etat étaient obligés de restituer dans les caisses de l'Etat les montants fixes mais qu'ils pouvaient garder pour eux les jetons de présence ou les remboursements de frais. Lors de la discussion de l'époque, c'est environ 164 000 frs qui étaient ainsi restés dans la poche des conseillers d'Etat avec des parts très inégales en fonction de leur mandat.

Pour rappel, en 2013, le salaire annuel brut d'un conseiller d'Etat s'élevait à 254 564 frs. Cet élément a fait réagir, car ce salaire se trouve dans les plus hautes classes de l'échelle de classification des salaires. Il est déjà élevé et donc, il a été estimé que le salaire supplémentaire constitué des jetons de présence n'avait pas lieu d'être pour les magistrats de l'Etat. C'est pourquoi, par la suite, la question de la ristourne des jetons de présence a été discutée ici en plenum à plusieurs reprises, suite au dépôt du postulat Ducotterd/Ackermann. Mais c'est surtout la motion déposée par Xavier Ganiot et moi-même à ce sujet, en septembre 2011, qui permet aujourd'hui de solutionner la question délicate du versement des jetons par les magistrats, avec cette modification de loi.

Cette situation aurait pu être réglée plus rapidement par le Conseil d'Etat, mais maintenant une chose est certaine, elle le sera dès le début de la prochaine législature.

Dans d'autres cantons, le sujet a déjà été empoigné depuis un certain temps. En voici quelques exemples:

- > en juin 2013, c'est un scandale lié au montant élevé des jetons de présence qui a éclaboussé l'image d'un conseiller d'Etat soleurois;
- > en janvier 2014, un conseiller d'Etat bâlois a dû démissionner de son mandat suite à sa reconnaissance d'erreurs dans le versement des jetons de présence pendant ses 14 ans au gouvernement cantonal;
- > toujours en janvier 2014, les conseillers d'Etat bernois ont renoncé définitivement à leurs indemnités.

Fribourg restait l'exception romande; celle-ci sera corrigée aujourd'hui. Désormais, avec cette modification de loi, tous les magistrats de l'Etat reverseront dans les caisses du canton leurs jetons de présence.

Le Commissaire. Evidemment, je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit M. le Rapporteur de la commission. Il y a cependant deux points qui méritent d'être signalés dans ce rapport:

1. Réglementation du traitement des juges cantonaux. La Direction de la sécurité et de la justice, ainsi que le Tribunal cantonal, sont opposés à ce que la question du traitement des juges soit revue tel qu'on l'avait prévu dans le cadre de la révision de la loi relative aux traitements et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges pour le motif que la Direction travaille actuellement sur l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le statut des membres des autorités judiciaires.
2. Création d'un registre des représentations. Le Service de législation a suggéré l'institution d'un tel registre. Cette proposition a été retenue dans le projet. L'existence de ce registre et sa mise à jour régulière permettront évidemment de faciliter le contrôle du remboursement des indemnités.

Pour le reste, et c'est ce qu'il y a de plus important, le projet consiste principalement en la modification annoncée de l'article 6 de la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux. Il ne traite ainsi que de l'obligation des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux de restituer la totalité des indemnités et jetons de présence dont ils bénéficient en leur qualité de représentants de l'Etat ou d'autres intérêts cantonaux au sein d'organes exécutifs de personnes morales de droit public et de droit privé. Vous trouverez sous le chiffre 3 du message les informations sur la réflexion qui est menée actuellement concernant les autres problèmes de rémunération et de prévoyance professionnelle des magistrats visés par la loi.

¹ Message pp. 2836ss.

Pour être complet, je vous signale finalement que dès que la modification de la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux sera sous toit, le Conseil d'Etat adaptera les actes de rang réglementaire, qui règlent l'obligation de restitution des indemnités perçues par les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de manière à assurer une application uniforme du droit dans le domaine.

Je vous propose en conséquence d'entrer en matière sur ce projet de loi et de l'accepter.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt den vorliegenden Gesetzesentwurf einstimmig.

Wir bedauern aber, dass die Entschädigungen an die gerichtlichen Behörden, also Kantonsrichterinnen und Kantonsrichter, in einem andern Gesetz geregelt werden und somit nicht ab Januar 2017 in Kraft treten können. Dies ist für uns eine Ungleichbehandlung.

Was die Oberamtspersonen anbelangt, ist die Botschaft widersprüchlich. Einerseits wird gesagt, dass die Sitzungsgelder zur Finanzierung von Oberamtstätigkeiten dienen, für welche kein Budget zur Verfügung steht. Andererseits heisst es, dass das Zurückerstatten dieser Sitzungsgelder zu Lohn-einbussen führt und dies deshalb mit einer Pauschalentschädigung ausgeglichen werden soll. Hierzu hätte die Sozialdemokratische Fraktion gerne genauere Angaben.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Botschaft betreffend Gesetzesänderung über die Sitzungsgelder diskutiert und behandelt.

Mit dem vorliegenden Gesetzesänderungsvorschlag wird ein wichtiger Punkt geregelt, der in verschiedenen Kantonen, wie wir es gehört haben, bereits gesetzlich verankert ist und in einigen Kantonen in Diskussionsverhandlungen steht.

Wir begrüßen den Vorgang des Staatsrates, seinen Vorschlag aufgrund der Motion Bonny/Ganioz zu stützen, nämlich, dass nebst den festen Entschädigungen auch die Sitzungsgelder sowie sonstige geldwerte Vorteile, auch Vorteile in Form von Beteiligungen, an den Staat zurückzuerstatten sind.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt vorliegendem Gesetzesänderungsvorschlag mit dem Änderungsantrag der Kommission betreffend Artikel 6 Abs. 2, also dem Projekt bis, einstimmig zu.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat den Gesetzesentwurf zur Änderung der Gesetzgebung über die Sitzungsgelder an ihrer Fraktionssitzung behandelt und kommt zum gleichen Entscheid wie die Kommission.

Wir sind für Eintreten und stimmen dem Vorschlag des Staatsrates zu.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche entre en matière sur ce projet de loi et l'acceptera à l'unanimité. Nos questions vont cependant à M. le Conseiller d'Etat, au sujet des jetons de présence des préfets particulièrement, les jetons de présence des magistrats étant très peu importants (même pas 5000 frs pour l'année passée) et un projet de loi devant les régler dans un avenir proche, nous l'espérons.

Concernant les préfets, nous avons été étonnés en commission d'apprendre que leurs jetons de présence étaient reversés dans les comptes de la Préfecture, sans que ces montants ne figurent dans aucun budget. C'est là une pratique qui nous a paru bien étrange et nous aimerions avoir des éclaircissements à ce sujet. M^{me} Krattinger l'a déjà demandé, mais j'aimerais avoir des éclaircissements de la part de M. le Commissaire concernant cet argent, cette pratique et surtout la manière de résoudre ce problème et de le rendre légalement correct et financièrement correct aussi par rapport aux comptes des Préfectures.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich will hier nicht unnötigerweise verlängern und Ihnen bekannt geben, dass die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei diesen Gesetzesentwurf einstimmig unterstützt. Es ist ja die definitive Umsetzung der Motion unserer Kollegen Ducotterd und Ackermann.

Wir unterstützen auch den Änderungsantrag der Kommission. Die Fragen, die die anderen Fraktionen beschäftigen, beschäftigen auch uns, insbesondere die Finanzierungsmodalitäten auf den Oberämtern. Da wäre es gut, wenn uns Herr Staatsrat Godel einige Erklärungen geben könnte zur zukünftigen Anwendung dieser Umsetzung bezüglich der Oberämter.

Le Rapporteur. Je remercie chaque groupe pour son intervention et le fait d'entrer en matière. Je confirme bien que lors de la séance de commission, il y a eu une très longue discussion au sujet des budgets dans le cadre des préfetures. Je comprends les interventions de MM. Suter et Bapst, mais je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement y répondre.

Le Commissaire. Merci à l'ensemble des députés qui se sont exprimés pour l'entrée en matière dans ce projet de loi. Sur les différentes questions qui se recoupent, je réponds de la manière suivante:

Il est vrai que certaines préfetures utilisaient les jetons de présence que les préfets touchaient pour financer certaines études ou préparations de dossiers. J'ai encore eu la confirmation du président de la conférence ce matin. D'autres préfetures ne facturaient pas les frais de déplacement. Aujourd'hui, nous réglons le retour des jetons de présence conformément

aux interventions parlementaires, à la motion et au postulat. Pour le reste, le Conseil d'Etat réglera ces problèmes par voie d'ordonnance, ce qui est de sa compétence.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 12 AL. 1 LET. B

- > Adopté.

ART. 54 TITRE MÉDIAN ET AL. 3 ET 4 (NOUVEAUX)

- > Adopté.

ART. 2

ART. 6

Le Rapporteur. Un amendement a été réalisé dans le cadre de la commission afin de préciser tout ce qui concernait les avantages autres que les jetons de présence.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 28 AL. 5

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations du Grand Conseil, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 98.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2844ss.

**Motion 2016-GC-11 Michel Losey/
Antoinette Badoud
Loi sur les impôts communaux
(abolition de la fonction dirigeante – art. 9)¹**

Prise en considération

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Cette motion, déposée pour la troisième fois, a suscité déjà de nombreux débats qu'il n'est pas utile de répéter; toutefois, il est certains éléments qui méritent une petite piqûre de rappel:

- > Le principe de la fonction dirigeante, introduit il y a plus de 50, ans ne correspond plus aux dispositions légales qui ont prévalu à son introduction, notamment concernant la nouvelle politique d'aménagement du territoire; désormais, les entreprises s'établiront sur les sites stratégiques et le développement économique des communes de domicile de certains dirigeants sera stoppé par la nouvelle LAT, ce qui créera une inégalité entre les grandes et les petites communes.
- > Le Conseil d'Etat dit en résumé dans sa réponse que même si on abolissait le statut de fonction dirigeante au niveau cantonal, les règles fiscales fédérales pourraient faire en sorte que certains cas de répartitions intercommunales soient maintenus si les conditions retenues par la jurisprudence du Tribunal fédéral étaient remplies. Certes, mais le nombre de cas serait infiniment plus petit et, en plus, le dirigeant devrait séjourner la semaine sur la commune du lieu de travail (cas rarissime).
- > D'autre part, le Conseil d'Etat prétend que les communes qui accueillent ou accueilleront des zones industrielles et artisanales (désormais en priorité sur les sites stratégiques cantonaux) doivent supporter les coûts importants d'infrastructures que les communes de domicile des dirigeants n'ont pas, raison pour laquelle les communes du siège de l'entreprise doivent pouvoir compter sur des recettes complémentaires.
- > Là, permettez-moi de dire qu'on entre dans un marchandage inapproprié si vous me permettez l'expression, qui est de savoir qui supporte quelles charges et qui reçoit quelles recettes... C'est donc un argument à l'emporte-pièce! Je me permets de rappeler que la commune du siège de l'entreprise encaisse, pour assumer les charges d'infrastructure citées par le Conseil d'Etat, des impôts sur les personnes morales ainsi que la contribution immobilière des immeubles abritant les locaux de l'entreprise, que celle-ci soit locataire ou propriétaire n'y change rien.
- > De plus, les entreprises de 30 personnes et plus génèrent probablement du chiffre d'affaires sur la commune de leur siège, qui profite aussi à ses commerçants et dès lors aussi à la commune siège.

- > J'ose imaginer, afin d'illustrer mes propos, un exemple, et là je m'excuse auprès de la syndique de Villars-sur-Glâne, que la commune de Villars-sur-Glâne encaisse à coup sûr des dizaines de millions, qui couvrent bien plus que les charges d'infrastructures desdites personnes morales, mais aussi une part du ménage commun (qui plus est avec un taux d'impôt qui se situe à 63,9 pts). Difficile de comprendre que les dirigeants desdites personnes morales paient encore la moitié de leurs impôts communaux à Villars-sur-Glâne alors que s'ils habitaient dans une petite commune, la part fiscale supplémentaire serait certes la bienvenue.
- > Dans les faits, ce système crée des inégalités entre les citoyens qui habitent une grande commune avec un taux d'impôt bas et une petite commune où les taux d'impôt sont nettement supérieurs. Lesdites communes sont aussi péjorées de par la nouvelle LAT, puisqu'elles ne pourront pas accueillir d'entreprise à forte valeur ajoutée.
- > Qui dans cette enceinte serait prêt à refuser la motion et par là même à péjorer encore plus les intérêts des petites communes concernées?

En conclusion, je vous invite à soutenir cette motion, qui demande de supprimer le statut de «fonction dirigeante» dans l'article 9 de la Loi sur les impôts communaux (LICO), dans le sens de préserver les intérêts des petites communes de ce canton.

Nous remercions le Conseil d'Etat de prendre cette ultime tentative en considération, au vu des éléments apportés.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Notre groupe parlementaire a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Antoinette Badoud et Michel Losey.

Les buts visés par le contenu de leur démarche semblent à première vue louables et pourraient interpeler notamment les élus communaux dans le sens où nous devons aller vers une amélioration sensible des recettes fiscales. Ce n'est du reste pas la première fois que le sujet est abordé, soit la quatrième fois depuis 1999 si l'on se réfère à la réponse du Conseil d'Etat. Cette dernière est extrêmement pointue et dissèque avec précision les conséquences que l'acceptation de cette motion peut engendrer. A cet égard, moins de 10% des communes fribourgeoises pourraient bénéficier d'une cote fiscale revue à la baisse. Ajoutons à cela les effets de la péréquation financière des ressources, pour laquelle on retrouve au premier rang ces mêmes communes. M^{me} Badoud a cité tout à l'heure la commune de Villars-sur-Glâne; je dois dire qu'en tant qu'ancien syndic d'une commune de la Sarine, on était bien contents que dans le cadre de la péréquation financière, la commune de Villars-sur-Glâne nous gratifie de 8 millions. Sans oublier donc que ces dernières sont souvent les plus importantes, bien entendu en matière économique, et elles supportent les frais inhérents à leur statut des régions industrielles.

¹ Déposée le 5 février 2016, BGC p. 446; et développée le 17 mars 2016, BGC p. 919; réponse du Conseil d'Etat le 23 août 2016, BGC p. 2905.

Au vu des arguments développés, le groupe Alliance centre gauche se ralliera à la position du Conseil d'Etat et dans sa majorité refusera cette motion.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je suis porte-parole du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique.

Sur le fond, ce ne sont pas des gros montants qui sont en jeu, on nous l'a répété. Par contre, sur la forme, le PDC est d'avis que ce principe de la fonction dirigeante est obsolète et n'a plus sa raison d'être. On travaille à un endroit, on vit à un autre endroit et on passe ses loisirs à un troisième endroit. Or, la majorité des charges qui sont prises, c'est dans la commune de domicile et, dans ce sens-là, nous sommes de l'avis que ce principe de la fonction dirigeante doit être aboli.

Concernant la péréquation financière, alors voilà déjà une première mesure de péréquation financière; laissons aux plus petites communes aussi l'ensemble des revenus de ses contribuables un peu plus fortunés. Mais, je le répète encore, on me l'a répété aussi, les montants en jeu ne sont pas énormes, alors je suis d'autant plus favorable à cette motion et c'est ce que pense en majorité le groupe PDC. Il faut aussi dire que pour ces petites choses, il y a probablement beaucoup de travail administratif qui ne sert à rien, également lorsqu'il y a désaccord entre communes concernant la définition de la fonction dirigeante. Donc beaucoup d'arguments aujourd'hui pour soutenir cette motion.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Comme vous le savez, je préside le club des communes et je suis conseiller communal en charge des finances à Bulle. Sur ce dernier lien d'intérêt, je précise que je n'interviens pas sur ce sujet en ayant en arrière-pensée une quelconque perte de rentrées pour ma commune. J'ai eu beau faire mon enquête jusqu'à ce matin pour savoir ce que cette disposition sur la fonction dirigeante rapportait à ma commune, impossible d'avoir des chiffres précis de mon côté. Je suis arrivé à la constatation, encore ce matin, qu'il n'était même pas certain qu'elle soit bénéfique pour Bulle. Si elle l'était, ce serait vraiment pour des montants que j'aurais qualifiés de minimes. Eh bien, je dois vous dire que j'ai calculé juste et bien estimé la chose: M. le Commissaire du Gouvernement m'a donné les chiffres tout à l'heure et, pour Bulle, oui c'est un gain, mais un gain annuel de 16 000 frs. Autant vous dire que sur un budget de plus de 130 millions de frs, c'est négligeable.

Comme l'explique le Conseil d'Etat, cette fonction dirigeante n'est reconnue que lorsque certains critères sont respectés. Le message parle de plus de 30 employés; c'est juste, mais, je le souligne parce que ce n'est pas mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a un critère en plus et il est de taille: il faut que le dirigeant ait une signature individuelle. Avec ce critère, chers Collègues, les cas ne sont pas pléthoriques, au contraire.

Mon groupe et moi-même nous opposons à cette motion, non pas pour une révolution financière, mais nous nous opposons au principe d'un changement d'une règle particulière sans avoir une vision globale de la situation financière des communes. J'ai véritablement l'impression qu'un «oui» ici c'est la porte ouverte à la multiplication des fausses bonnes idées dans ce parlement par rapport à la fiscalité, une fiscalité qui doit être globale dans notre canton. Donc, c'est une vision complète qu'on doit avoir et le Conseil d'Etat souligne l'importance d'une politique globale en matière de péréquation financière. Je rajouterai également qu'avec l'arrivée de la RIE3, de nombreux paradigmes devront être repensés. Nous avons pris connaissance au printemps dernier du premier rapport sur la péréquation intercommunale; c'est dans ce cadre global que des ajustements peuvent être faits, y compris celui-ci, mais certainement pas au gré des idées des uns et des autres sur un point tout à fait particulier.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Lors de la discussion au sein de notre groupe, on était relativement partagés sur le sort à donner à cette motion. Si certains d'entre nous sont très sensibles aux arguments développés par les motionnaires et reconnaissent l'obsolescence de cette pratique, d'autres mettent quand même en avant la problématique de la pratique fiscale dès lors que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts permet toujours une répartition intercommunale le cas échéant, ce qui compliquerait un peu la tâche des services des contributions. D'autres encore attendent également la position orale de M. le Commissaire du Gouvernement avant de se déterminer. Partant de là, notre groupe est partagé, en l'état actuel, sur le sort à donner à cette motion.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). J'interviens en mon nom personnel et je rappelle mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne, que l'on a accusée de faire des choux gras de cette disposition.

Je voudrais tout d'abord préciser que je ne suis pas certaine que l'on arrive ici à améliorer la situation des petites communes. Tout d'abord, il faut quand même se rendre compte que les conditions pour la prise en considération d'un chef d'entreprise sont extrêmement sévères. Je n'ai pas de chiffre à vous citer, mais nous non plus, on n'a pas remarqué une retombée absolument phénoménale sur les finances de notre commune. Très souvent, ce sont d'ailleurs même les personnes concernées qui nous font la demande et ce n'est pas nous qui faisons la chasse à ces personnes. Je tiens quand même à relever que les grandes communes qui ont beaucoup d'entreprises doivent faire des efforts assez conséquents pour attirer celles-ci et, surtout, une fois qu'elles les ont, pour les maintenir. Je dois également faire remarquer que les prestations que nous offrons sont sans commune mesure par rapport à ces fameuses charges que les petites communes de domicile sont supposées devoir couvrir.

Je rappelle enfin qu'il est faux de penser que les chefs d'entreprises prennent très librement le choix d'habiter dans des petites communes. S'ils pouvaient habiter dans de grosses communes, avec des taux d'impôts que vous qualifiez de plus intéressants, je peux vous assurer qu'ils ne manqueraient pas de le faire. Donc, quand même, les petites communes en tirent des avantages, même avec une fiscalité réduite.

Enfin, je voudrais rappeler que via la péréquation financière, les petites communes perdent moins, puisque les grosses communes comme la mienne participeront encore davantage à cette péréquation. Pour la petite histoire, je rappellerai que pour 2017, c'est 1,3 millions de frs de plus que Villars-sur-Glâne payera à la péréquation.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). C'est pas parce qu'on ne sait plus pourquoi on fait quelque chose qu'on doit continuer à le faire (*rires*). Les arguments du Conseil d'Etat ne m'ont en tout cas pas convaincu. Je rappelle que la dernière fois que l'on a traité de ce sujet, c'était pour corriger le pourcentage. Avant la session, j'avais discuté avec vous Monsieur le Commissaire du Gouvernement pour que vous m'expliquiez pourquoi on avait mis en place cette fonction dirigeante à une certaine époque où je n'étais peut-être pas né. Devant moi, vous aviez téléphoné à vos services en disant que vous me donneriez la réponse. Un moment après, dans le Parlement ici, vous n'aviez pas reçu la réponse. Je vous avais posé la question et vous n'aviez pas répondu. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas la réponse à cette question: pourquoi on a introduit ce système de fonction dirigeante? Comme l'a dit M^{me} la Syndique de Villars-sur-Glâne, quand j'étais au conseil communal de Givisiez, nous ne faisons pas la chasse à ces fonctions dirigeantes, mais parfois c'étaient justement les dirigeants eux-mêmes qui venaient vers nous, conseil communal, parce qu'il y avait quelque chose à gagner en termes d'impôts. Et c'est un PLR qui vous le dit. Alors je suis surpris que nos voisins d'en face soient contre cette motion, puisque finalement ce sont souvent les chefs d'entreprises qui ont bénéficié de réductions d'impôts grâce à cette répartition de la fonction dirigeante.

Vous aurez compris que je soutiendrai cette motion, pour éliminer quelque chose qui n'a plus sa raison d'être.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Je suis également quelque peu surpris par certaines justifications avancées par le Conseil d'Etat, pour recommander le refus de cette motion. L'application de la loi actuelle, cela a déjà été dit, est désuète. Elle ne répond plus à l'usage et à la pratique constatée par les personnes concernées. En effet, qui aujourd'hui des responsables impactés par cette loi habite toute la semaine sur le lieu de son entreprise? Je pense qu'il n'y en a quasiment plus, contrairement à l'époque où, je réponds peut-être en partie à mon collègue Wicht, la pratique a été mise en place pour justement répondre à ces considérations particulières. Il y a aussi des incohérences dans la pratique actuelle au niveau des déductions concernant les frais d'acquisition du revenu,

où, chacun le sait, le 50% du revenu est imposé dans la commune d'implantation de l'entreprise de la fonction dirigeante et là, ces personnes concernées peuvent déduire, pour cette imposition, les frais de transport de leur lieu de domicile au lieu de travail. D'autre part, l'argumentation mentionnant que les communes contributrices seront affectées par l'abolition de cet article, ceci est bien vrai. Ce sera également le cas dans un autre contexte, avec l'application de la RIE3. Quelles en seront les conséquences? Les communes contributrices seront impactées par un apport moindre dans l'assiette de distribution des ressources. Un équilibre automatique devra être appliqué en fonction des recettes réelles de part et d'autre. Le système péréquatif étant dynamique, il prendra en considération rapidement les modifications des recettes fiscales de chaque commune de ce canton. Les arguments avancés par ma collègue Badoud sont également très percutants et je les partage pleinement, d'autant plus que mon collègue Girard dit que c'est tellement relatif que je ne comprends pas leur position de vouloir absolument maintenir la pratique actuelle. Donc, par rapport à ceci, je vous recommande d'accepter cette motion pour supprimer une inégalité qui n'est plus de ce jour aujourd'hui.

Godel Georges, Directeur des finances. Je pense qu'on aurait pu voter avant les discussions, le résultat aurait été le même.

Tout d'abord, vous me permettez de rappeler que lors du dernier débat, il y a quelques mois, on avait argumenté qu'il y avait mieux à faire, puisqu'il y avait la RIE3 qui était plus importante, comme cela a été rappelé par certains députés. Mais peut-être qu'il faut rappeler quand même les différentes motions, puisqu'on en est à la troisième: la première était dans le sens d'une répartition à 65/35 avec une répartition automatique, la deuxième était identique, mais on a enlevé l'automatisme, cette fois on demande la suppression pure et simple. En fait, l'Etat n'a plus rien à dire là-dedans, c'est un match entre communes. Mais le Conseil d'Etat a répondu dans ce sens-là, parce qu'il a maintenu les arguments qu'il avait amenés. Il n'y a, vous l'avez compris, aucune conséquence pour le canton. Donc, je pourrais dire simplement aux communes: prenez vos responsabilités, ce n'est pas du marchandage à l'emporte-pièce. On décide et ensuite on appliquera. Mais simplement pour être transparent quand même, parce qu'on pense que c'est un match entre petites et grandes communes, je précise que ce n'est pas tout à fait ça quand même. Je vais vous donner ce que ça donne pour les communes sur les intervenants. Les communes perdantes les plus importantes seraient Givisiez, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Estavayer-le-Lac et Rossens. Quant aux communes qui gagneraient le plus, ce serait Guin, Châble, Le Pâquier, Prez-vers-Noréaz, Le Glèbe et, tenez-vous bien, Fribourg.

Si vous acceptez la motion, Bulle va perdre 16 889 frs, Le Pâquier va gagner 38 000 frs, Fribourg va gagner 134 000 frs, Givisiez va perdre 148 000 frs, Grolley va gagner 11 000 frs, le Glèbe va gagner 16 000 frs, Villars-sur-Glâne va perdre

non pas des millions mais 258 000 frs, Alterswil va perdre 30 000 frs et Schmitten va perdre 82 000 frs. Donc voilà, vous avez tous les éléments pour prendre une décision en connaissance de cause. Je pense que le Conseil d'Etat va perdre, mais il y aura moins de boulot au SCC.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 52 voix contre 44. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 52.*

Ont voté Non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Projet de loi 2016-GC-48 Modification de la composition et de la représentation de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Im Namen des Büros des Grossen Rates darf ich Ihnen den Gesetzesentwurf präsentieren, welcher aus der Erheblicherklärung der von der Kommission für auswärtige Angelegenheiten (KAA) eingereichten parlamentarischen Initiative resultiert.

Die Initiative verlangt zwei Gesetzesänderungen:

1. dass die Höchstzahl der Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten auf 15 angehoben wird;
2. dass die Mehrheit der Personen, die den Grossen Rat in einem interkantonalen Vertragsorgan vertreten, der Kommission für auswärtige Angelegenheiten angehören soll.

Für die Umsetzung präsentiert Ihnen das Büro des Grossen Rates einen Hauptantrag und eine Variante:

1. Zum Hauptantrag:
Dieser setzt inhaltlich streng um, was mit der Initiative gefordert wurde. Das heisst, Artikel 15 des Gesetzes über die interkantonalen Verträge wird dahingehend geändert, dass die Mehrheit der Mitglieder jeder Delegation, in jedem Vertragsorgan, zwingend der KAA angehören muss.
2. Zur Variante, die wir heute präsentieren möchten:
Die Variante folgt nicht streng dem Initiativtext. Das heisst, Artikel 15 des Gesetzes über die interkantonalen Verträge wird dahingehend geändert, dass jeder Delegation, in jedem Vertragsorgan, mindestens 2 Mitglieder der KAA angehören müssen.

Die Anhebung der Höchstzahl der Mitglieder in der KAA auf 15 wird in beiden Varianten berücksichtigt.

¹ Message pp. 287/1ss.

Die Variante wird heute präsentiert, um den Vorbehalten verschiedener Grossrätinnen und Grossräte Rechnung zu tragen, welche anlässlich der Debatte zur Überweisung der Initiative geäussert wurden. Hier ging es in erster Linie um die Befürchtung, dass bei einer zwingenden Besetzung der interkantonalen Vertragsorgane mit einer Mehrheit aus Leuten der KAA spezifische Fachkenntnisse sowie regionale Kenntnisse und Interessen von anderen Personen nicht mehr oder zu wenig angemessen berücksichtigt werden können.

Das Büro des Grossen Rates kann dieser Argumentation folgen und ist der Auffassung, dass mit der vorgeschlagenen Variante, die lediglich eine Mindestvertretung von zwei Mitgliedern vorsieht, einerseits das Ziel der Initiative erreicht wird, andererseits der Grosse Rat den grösstmöglichen Spielraum zur Berücksichtigung von regionalen Anliegen und von vorhandenem Fachwissen beibehält.

Der Staatsrat hat zum vorliegenden Gesetzesentwurf ebenfalls Stellung bezogen, obwohl es sich bei diesem Anliegen in erster Linie um eine Frage des Parlamentsbetriebes handelt. Ich möchte hier nicht vorgreifen. Herr Staatsrat Vonlanthen will dazu im Anschluss selber einige Worte sagen.

Zusammengefasst: Das Büro des Grossen Rates beantragt Ihnen somit, auf die Vorlage einzutreten und der Variante zuzustimmen, welche die Vertretung von mindestens 2 Mitgliedern anstelle der Mehrheit der Mitglieder vorsieht.

Le Commissaire. Il y a désormais en moi aussi un peu l'âme d'un parlementaire, je n'apprécie plus tellement quand le Gouvernement s'immisce trop dans nos affaires. Mais M. le Premier vice-président avait dit que le Conseil d'Etat avait demandé de prendre position et nous avons clairement dit que parmi les deux versions proposées pour la modification de l'article 15 alinéa 2, c'est la deuxième variante qui semble la plus adéquate au Conseil d'Etat en fixant un minimum de deux représentants de la CAE dans la délégation du Grand Conseil. Cela facilite une bonne représentation des intérêts régionaux et la participation de personnes ayant des connaissances spécifiques en la matière.

J'aimerais ajouter un élément encore plus important, c'est quand même la question de la surcharge probable des députés de la CAE, qui devraient être présents dans plusieurs commissions interparlementaires. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour la deuxième variante.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je m'adresse à vous en tant que présidente de la Commission des affaires extérieures (CAE). J'ai eu le plaisir de présider cette commission pendant cette législature.

Comme il est mentionné dans le message, les modifications proposées par la CAE concernent en premier lieu l'organisation et le fonctionnement du Parlement, plus précisément de la CAE. La composition de la CAE s'est passablement

modifiée durant cette législature. Alors que huit députés ont fait toute la législature, douze autres ont fait un passage ou sont arrivés seulement après la mi-législature. Le bilan de la législature qu'on vous a soumis vous informe de manière détaillée. Cette importante fluctuation ne favorise pas un bon suivi des dossiers intercantonaux, ni dans le cadre des commissions intercantionales de consultation, ni dans celui des commissions interparlementaires de contrôle. C'est ce fait qui a motivé la CAE à demander la modification des deux articles que nous traitons maintenant.

Pour l'article 1, le Bureau propose une variante. Je reprendrai la parole pour défendre la position de la CAE quand nous traiterons cet article 1. Quant à l'article 2, je vous présente la motivation qui a amené la CAE à demander un changement.

La première tâche de la CAE est de préparer les projets d'actes avant que ceux-ci arrivent pour approbation au Grand Conseil. La préparation se fait, dans la majorité des situations, dans le cadre d'une commission interparlementaire de consultation instaurée selon la convention sur la participation des parlements. Mis à part l'intérêt à devoir apporter à la diversité des domaines, les députés siégeant dans la CAE sont surtout appelés à montrer une grande disponibilité, car les dates de ces commissions de consultation ne sont guère influençables. D'où la demande d'augmenter le nombre de membres pour la CAE de 13 à 15. Pour comparaison, les organes des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel comptent également 15 membres, le canton du Jura compte 7 membres et 7 suppléants. L'augmentation est par ailleurs aussi justifiée par le fait que le nombre de commissions de contrôle augmentera avec chaque convention, chaque accord, chaque concordat que le Grand Conseil ratifiera.

Je vous remercie donc de soutenir ces deux articles.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des affaires extérieures et j'étais aussi membre du groupe de travail qui a élaboré la proposition de la CAE qui vous est soumise.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié avec grand intérêt le projet de la CAE et les variantes proposées par le Bureau. Le premier volet, en fait l'article 2 du projet, soit l'augmentation du nombre maximal de membres de la CAE, ne pose pas de problème et notre groupe soutiendra cette proposition. Le second volet, qui fait l'objet de deux variantes, l'une de la CAE, l'autre du Bureau, a fait l'objet de davantage de discussions, les uns invoquant l'importance de la vision globale intercantonale, les autres l'importance de nommer des personnes qui ont des connaissances régionales, des compétences spécifiques ou la charge de travail pour les membres des délégations, membres de la CAE. Notre groupe, plutôt partagé, a finalement opté, à une très courte majorité, pour la variante que j'appellerai n° 1, soit le projet de la CAE, qui demande qu'une majorité des membres des délégations soient membres de la CAE. A notre

avis, il est en effet important que la majorité des délégations aient la vision d'ensemble des relations intercantionales. Il s'agit en effet de veiller aux intérêts du canton de Fribourg, dans le contexte intercantonal et non seulement aux intérêts d'une région du canton.

Sur la base de ces arguments, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous propose, à une très courte majorité, de soutenir le projet de la CAE.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je fais partie de la Commission interparlementaire de contrôle du HIB.

Le groupe libéral-radical a examiné attentivement le message du Bureau du Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la composition et la représentation de la CAE du Grand Conseil. Je remercie le Bureau du Grand Conseil d'avoir pris en considération mes propos lors du débat sur la prise en compte de cette initiative parlementaire et de nous proposer ici aujourd'hui une variante. Pour le groupe libéral-radical, fixer une majorité des membres de la CAE semble inadéquat. En effet, si cela ne poserait aucun problème dans les commissions interparlementaires romandes, où chacun défend les intérêts du canton de Fribourg, il ne faut pas oublier qu'il existe des commissions interparlementaires régionales, telles que celle du HIB et celle du Gymnase intercantonal broyard, qui doivent défendre certes les intérêts du canton, mais aussi les intérêts de la Broye fribourgeoise. Il serait bon alors de pouvoir compter sur un équilibre des forces entre les membres de la CAE et des membres du terrain connaissant la sensibilité régionale et pour être d'égal à égal dans les discussions avec les députés broyards de l'autre canton.

Je vous prie dès lors d'être sensibles à mes arguments, certes broyards, mais cela pourrait toucher un jour la Veveysse, le Lac ou la Singine.

C'est avec ces considérations que le PLR acceptera à l'unanimité l'augmentation à 15 et la variante 2, qui demande qu'au moins deux des membres de chaque délégation doivent être membres de la Commission. Cette variante a le mérite d'une part de ne pas figer une majorité qui pourrait mettre en péril la représentation des membres régionaux et, d'autre part, elle a le mérite de laisser la porte ouverte à deux membres, voire trois ou plus. Elle rejoint en cela la proposition du Bureau du Grand Conseil et la prise de position du Conseil d'Etat.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis la cheffe de la délégation fribourgeoise de la Commission de contrôle du HIB.

Tout en comprenant les arguments de la Commission des affaires extérieures, le souci d'avoir suffisamment de membres pour faire un relais au sein des organismes conventionnels afin d'avoir un relais de qualité, j'estime néanmoins que le nombre est disproportionné. En effet, les commissions

concernées ont aussi leurs besoins. La connaissance en la matière, une disponibilité pour l'étude des dossiers et un lien privilégié dû à la proximité aident à accomplir notre tâche. Une délégation fribourgeoise forte est importante au sein de ces commissions face à d'autres délégations cantonales qui, elles, venant de la région, pourraient avoir des informations qui échapperaient à des députés venant d'une autre région. Ainsi, renforçons le lien entre les commissions et la CAE afin qu'elles aient de manière plus systématique les informations. Deux membres sont suffisants pour avoir ces relais de qualité. Gardons la possibilité de mettre les bonnes personnes au bon endroit. Et si dans le cadre d'une commission interparlementaire le nombre de la CAE devait être supérieur, alors libre au Bureau d'en nommer plus.

Avec ces commentaires, je vous encourage à voter la variante 2, soit la variante du Bureau.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la CAE et je suis membre également de plusieurs commissions interparlementaires.

Notre groupe a analysé ce projet de loi modifiant la composition et la représentation de la Commission des affaires extérieures. En passant à 15, l'objectif est de garantir une présence des membres de la Commission des affaires extérieures dans les commissions interparlementaires. Actuellement, et il est vrai que cela est exact, la CAE a des difficultés à recevoir certains retours de commissions interparlementaires. Je ferai là une petite considération personnelle: j'ai entendu parler M. le Commissaire d'une surcharge, j'ai entendu M^{me} la Présidente de la CAE parler des problèmes de dates et de planification, néanmoins je dois dire qu'en ce qui me concerne, je crois que le problème est ailleurs, il y a un problème d'assiduité. Je le dis, je fais partie de plusieurs commissions interparlementaires et il est navrant de voir que certains élus n'assument pas leurs engagements et ne sont que très rarement présents dans ces commissions interparlementaires. Je trouve navrant qu'on doive faire une loi pour arriver à faire quelque chose, mais c'est ainsi. A présent, on a le choix de mettre dans la loi soit une majorité de représentants de la CAE, soit au minimum deux représentants de la CAE dans les commissions interparlementaires de contrôle. Notre groupe a analysé ces deux propositions et soutient majoritairement la variante avec deux membres de la CAE au minimum dans les commissions interparlementaires. Le groupe pense qu'ainsi il sera toujours possible, et cela a été dit par les précédents intervenants, d'avoir une majorité de représentations régionales dans les commissions interparlementaires. Je me suis amusé à calculer: si dans le HIB il n'y avait que des membres de la CAE, actuellement les Broyards seraient très minoritaires dans cet objet et c'est quelque chose que notre groupe veut éviter.

En ce qui me concerne, je soutiendrai la position de la commission et, majoritairement, mon groupe soutiendra la

variante qui est proposée par la commission chargée d'analyser le projet.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et je tiens à signaler mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission interparlementaire du GIB et membre aussi de la Commission interparlementaire de contrôle du HIB. Donc une Broyarde dans deux commissions broyades.

Le groupe socialiste a examiné avec attention les deux propositions faites par les membres de la CAE, à savoir d'augmenter le nombre de ses membres à 15 députés et la deuxième, d'obtenir que la majorité des personnes représentant le Grand Conseil auprès d'organismes conventionnels soient issues de cette commission. Si la première proposition, celle de l'augmentation du nombre de membres, n'a amené aucun commentaire particulier dans notre groupe, la deuxième proposition a déclenché bon nombre de discussions. Nous sommes d'avis de suivre la proposition émanant du Bureau, c'est-à-dire que deux membres de la CAE par organisme conventionnel pourraient amplement suffire à assurer un bon relais de l'information entre ces organismes et la CAE. Nous sommes sensibles à la demande de la CAE et à son besoin d'information pour qu'elle puisse remplir au mieux son mandat. Nous sommes cependant d'avis que le besoin d'information de la CAE ne doit pas primer sur un certain pragmatisme. Il faut de la souplesse afin que les députés puissent jongler entre les diverses commissions desquelles ils sont membres. Cela a déjà été évoqué. Il faut absolument préserver le critère des compétences des députés, membres de l'un ou l'autre des organismes conventionnels, de même que leur intérêt pour les thématiques traitées. Si quelqu'un est intéressé, il y a beaucoup plus d'assiduité.

Enfin, il faut accepter et respecter le fait que bon nombre de députés des régions périphériques, les Broyards notamment, ont absolument à cœur de siéger dans les organismes conventionnels liés de près à la vie de leur région.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le groupe socialiste entre volontiers en matière, soutiendra sans souci l'élargissement de la CAE à 15 membres mais suivra la proposition du Bureau, à savoir deux membres de la CAE par organisme conventionnel.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*ACG/MLB, BR*). Vous avez donc devant vous la quatrième députée broyarde qui prend la parole; vous les aurez toutes eues en ce moment. J'annonce mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission interparlementaire du GIB.

Le groupe Alliance centre gauche s'est prononcé à l'unanimité pour l'entrée en matière. Nous nous rallions également à la variante du Bureau, qui favorise à la fois la communication et le suivi des dossiers dans la commission et la représentativité des députés locaux dans les affaires locales. A notre avis,

ils constituent un lien essentiel entre l'affaire politique et la population de la région.

C'est pourquoi nous vous invitons à accepter l'entrée en matière et la variante du Bureau.

Le Rapporteur. Ils sont sympas ces Broyards. On pourrait nommer cette loi la lex broyarde ou quelque chose comme ça.

Je remercie tous les intervenants et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je peux aussi constater dans les différents propos qu'au moins une partie, cette augmentation à 15, n'est pas combattue. Pour l'autre, il faudra encore peut-être en discuter.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 15 AL. 2

Le Rapporteur. Comme déjà dit à l'entrée en matière, cet article prévoit, dans l'une des variantes, que la majorité des membres de la commission doivent être issus de la CAE. Je répète que le Bureau prévoit la variante 2 avec deux membres seulement par délégation. Le Bureau est d'avis qu'avec cette variante, les connaissances et intérêts régionaux et surtout les connaissances techniques peuvent être mis à contribution.

Le Commissaire. Herr Präsident, Sie haben vorhin gesagt, dass der Staatsrat sozusagen nichts zu sagen habe, er wird daher auch schweigen. Er hat aber vorhin schon gesagt, dass er die Variante des Büros bevorzugen würde.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Il me revient de défendre la position de la CAE. Le travail de la CAE peut être très passionnant. Plus on découvre les enjeux intercantonaux, plus on peut réaliser un vrai travail de parlementaire. Les échanges du travail qui est accompli dans les commissions interparlementaires de contrôle se font au sein de la CAE. D'où la proposition que la majorité des membres délégués dans les commissions interparlementaires de contrôle soient membres de la CAE, par exemple dans la CIP HIB, la CIP GYB, la CIP HES-SO ou la CIP détention pénale. Vous me direz que le plus important est de défendre la région et que les membres de la délégation doivent dès lors être majoritairement choisis sur le critère de la proximité, défendant ainsi un régionalisme qui n'a pas lieu d'être, d'autant plus que la commission interparlementaire de contrôle n'a pas la tâche de s'immiscer dans l'opérationnel mais de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble et de défendre ou modifier les conventions.

Si vous désirez alors renforcer la CAE et sa mission transversale, vous voterez l'article 1 dans la variante telle que présentée

par la CAE. Donc, vous ne voterez pas la variante, mais vous voterez l'article 15 alinéa 2 tel que présenté à la première page.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Vous l'aurez compris, dans la Broye, le quota des dames a déjà dépassé toutes les espérances. Toutefois, en tant que responsable de la délégation du Gymnase intercantonal de la Broye, je souhaite vivement personnellement que la variante 2 présentée par le Bureau passe la rampe de notre Parlement.

Le Rapporteur. Die Argumente sind vorgebracht. Wir müssen nicht mehr länger darüber diskutieren.

Ich möchte alle noch einmal dazu ermuntern, die Variante, gemäss Vorschlag des Büros, zu bevorzugen.

> Par 70 voix contre 19 et 3 abstentions, le Grand Conseil tranche en faveur de la variante.

Ont voté en faveur de la proposition principale:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 70.*

Ont voté en faveur de la variante:

Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python

Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 3.*

ART. 2

ART. 13 AL. 1

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann

Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 90.

—

Rapport 2016-DEE-25 Stratégie énergétique du canton de Fribourg¹

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour la transmission de son rapport «Stratégie énergétique 2010–2015», en particulier la Direction de l'économie et de l'emploi et le Service de l'énergie avec M. Serge Boschung, qui cherche sans cesse de nouvelles solutions énergétiques propres pour notre canton.

Le groupe socialiste a analysé en détail les éléments transmis, surtout au vu des enjeux qui attendent tous les Fribourgeois, aujourd'hui et demain, ainsi que la prochaine fin des énergies fossiles, qui seront remplacées par les énergies renouvelables. Le groupe socialiste regrette cependant qu'en octobre 2016, nous n'ayons pas encore toutes les données 2015. Peut-être M. le Commissaire du gouvernement pourra-t-il nous apporter un premier éclairage sur les tendances de la consommation énergétique cantonale 2015?

En page 3 du rapport, il est mentionné que le Conseil d'Etat plaçait, en novembre 2009, le canton de Fribourg sur le

devant de la scène énergétique. M. le Conseiller d'Etat, sans vouloir tirer la couverture à soi, le Conseil d'Etat peut remercier à cette occasion le groupe socialiste, qui a réussi à le raisonner, car il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil d'Etat s'entêtait à cette époque avec une centrale à charbon en Allemagne alors que le groupe socialiste la combattait de toutes ses forces! Ce fut une véritable guerre du charbon, où le Conseil d'Etat a finalement abdicqué. Après le charbon, le Conseil d'Etat a défendu l'énergie nucléaire alors que le groupe socialiste voulait absolument qu'elle soit progressivement abandonnée. Rappelons que le Conseil d'Etat optait pour une super-centrale nucléaire à Mühleberg susceptible de remplacer toutes les autres centrales nucléaires actuelles de Suisse. Il faudra, malheureusement, la catastrophe de Fukushima pour calmer les ardeurs radioactives du Conseil d'Etat et lui faire trouver enfin raison.

En février 2010, le groupe socialiste s'appêtait à lancer une initiative pour un fonds cantonal énergétique de 100 millions avec une société à 2000 W en 2050. Ce à quoi le Conseil d'Etat répondait par la création d'un fonds, certes modeste, de 17 millions pour l'énergie et s'engageait pour une société énergétique à 4000 W en 2030 et 2000 W en 2100. Même insatisfait, il était difficile de lancer une initiative dans cette situation.

On le constate dans le rapport, le chemin pour atteindre les réductions énergétiques est encore très long et, malgré la campagne OFF à 1 million de francs, il y a encore beaucoup à faire. La consommation finale d'énergie et d'électricité est tendanciellement toujours à la hausse depuis 2009.

Dans le rapport, vous avez mentionné vouloir poursuivre régulièrement avec le baromètre à la consommation qui avait été lancé lors de cette campagne. On a essayé de le trouver. Peut-être n'a-t-on pas regardé au bon endroit, mais on souhaitait savoir ce qu'il en était avec ce baromètre, également avec les wattmètres ainsi que les interrupteurs utilisés lors de cette campagne, finalement payée par l'argent des contribuables? Peuvent-ils toujours les emprunter aujourd'hui? La campagne OFF doit permettre d'économiser 8 millions de francs à l'avenir. On attend donc avec impatience les chiffres de l'année passée et des prochains exercices. Les objectifs de la stratégie énergétique, en pages 26–29 de ce présent rapport, ne sont pas tous atteints. Le canton doit vraiment investir davantage dans l'énergie, développer beaucoup plus les projets plutôt, peut-être, que certaines routes.

En conclusion, le groupe socialiste salue l'engagement des citoyennes et des citoyens de ce canton pour les énergies renouvelables. On le voit, nombreux sont ceux qui ont posé des panneaux solaires ou placé des sondes thermiques, les communes également, qui participent de près ou de loin au programme du label «Cité de l'énergie». Elles sont de plus en plus nombreuses et c'est extrêmement réjouissant!

¹ Rapport pp. 2748ss.

Le groupe socialiste demande aujourd'hui des garanties et un engagement fort du Conseil d'Etat pour le développement énergétique futur, en particulier les énergies renouvelables. Le groupe socialiste profite de mentionner déjà qu'il s'opposera de toutes ses forces à l'exploitation jugée dangereuse du gaz de schiste sur tout le territoire fribourgeois s'il devait y avoir un intérêt de la part du Conseil d'Etat. Le groupe socialiste exige également que le fonds de l'énergie soit véritablement utilisé pour les mesures énergétiques et non pas pour d'autres bricoles – comme cela a déjà été constaté – et demande que ce fonds soit davantage alimenté dans le futur. Le canton en a les moyens. Les défis sont immenses et il faut vraiment investir dans les énergies renouvelables.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la stratégie énergétique du canton de Fribourg. Les objectifs ambitieux du canton sont à soutenir. A moyen terme, notre société devra vivre en consommant moins d'énergie. La production d'énergie devra inévitablement privilégier les énergies renouvelables. Ces buts sont louables, mais soyons réalistes! Si nous arrivons seulement à maintenir notre consommation d'énergie actuelle, ce sera un exploit. Notre population augmente, plus 11% en six ans. Nos besoins aussi augmentent, toujours plus d'appareils électriques, toujours plus de technologie. Il n'y a qu'à regarder dans cette salle pour l'accepter. Ne nous voilons pas la face, nos besoins en énergie ne vont pas diminuer à moins de revenir à la bougie et aux chevaux! Mais notre canton a des atouts à faire valoir, bois, hydraulique, photovoltaïque, éolien, biomasse; il y a un fort potentiel à exploiter. Nos fournisseurs d'énergie jouent-ils suffisamment le jeu? Le fort développement du chauffage à gaz par le Groupe E Celsius fait douter notre groupe.

En résumé, je crois que nous sommes tous d'accord sur les buts à atteindre. Le chemin à prendre pour y arriver peut, lui, diverger du point de vue que l'on a. En particulier, notre groupe est aussi soucieux de ce que l'auto-appvisionnement des énergies de notre canton soit assuré. Nous voulons également que le prix de l'électricité reste abordable pour nos entreprises; il en va de leur compétitivité. Aussi pour les ménages de notre canton, notre population ne le fera pas à n'importe quel prix. La votation de la loi sur l'énergie, avec la suppression des chauffages électriques, nous l'a rappelé.

Finalement et de manière globale, tant la stratégie cantonale que la nouvelle loi fédérale sur la stratégie énergétique, adoptée la semaine passée par les Chambres fédérales, vont, selon nous, dans le bon sens. Pour arriver à ces objectifs ambitieux, il conviendra de maintenir et d'assurer le versement des rétributions à prix coûtant à ceux qui ont investi dans ces énergies du futur. A ce sujet, nous sommes d'avis que les millions investis pour la fameuse campagne OFF auraient été nettement plus utiles dans le fonds RPC.

Avec ces remarques, notre groupe prend acte de ce rapport.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la stratégie énergétique du canton de Fribourg. A l'heure de l'analyse des résultats, force est de constater que nous avons pris du retard sur l'itinéraire fixé en vue d'atteindre la société à 4000 W à l'horizon 2030. Nous sommes donc tentés de voir un verre à moitié vide, mais nous avons choisi de porter les lunettes qui nous permettent de le voir à moitié plein.

Un certain nombre de mesures, de programmes et de motions acceptées par notre parlement ont permis de faire les premiers pas en direction de notre objectif. Dans ce contexte, nous relevons les 2400 bâtiments rénovés énergétiquement depuis 2010, l'assainissement de l'éclairage public via l'obligation faite aux communes de mettre à jour leurs installations ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, qui dépasse les prévisions. De plus, la mise en œuvre du MoPEC 2014 devrait encore renforcer autant les économies d'énergie que l'utilisation des énergies renouvelables.

L'analyse volontairement positive de ce rapport ne doit toutefois pas nous empêcher de porter un regard critique sur certains points fort pénalisants, pour lesquels nous devons trouver des solutions. En effet, nous avons pris du retard autant dans les économies d'énergies que dans la production renouvelable de celles-ci. Pour illustrer mes propos, je cite le domaine de l'économie d'énergie via la rénovation des bâtiments. En effet, une étude a montré que 90% de l'énergie consommée par le parc de bâtiments 2050 le sera par des bâtiments actuellement existants. Dans ce domaine, les efforts consentis jusqu'ici ne suffisent pas. 60 000 bâtiments seraient à rénover dans le canton et on en rénove actuellement environ 400 par année. A ce rythme, il faudra donc plus d'un siècle pour rénover le parc de bâtiments existant.

Au chapitre de la production d'énergies renouvelables, nous devons également constater que nous pourrions faire plus. Le potentiel éolien, en plaine comme en montagne, a été reconnu sur plusieurs sites de notre canton. Pour avoir une chance de l'exploiter, il faudra toutefois que tous les milieux prompts à dégainer le pistolet de l'opposition rangent leur arme et regagnent le camp de celles et ceux qui veulent faire de notre canton un producteur incontournable d'énergies vertes. Le constat est inéluctable, nous ne pourrions pas nous épargner des mesures contraignantes pour atteindre nos objectifs, mais qui osera les proposer et, surtout, qui aura le courage politique de les accepter? Partant du principe que l'inertie entre les décisions et les effets de celles-ci est importante, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique va analyser les mesures possibles et déposer une ou plusieurs motions visant à nous permettre de rattraper le retard concédé durant ces cinq dernières années.

Fort de ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport

et remercie par la même occasion le Service de l'énergie, qui ne ménage pas ses efforts malgré des moyens limités.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). J'annonce tout d'abord mes liens d'intérêts: je travaille comme responsable romande des affaires publiques auprès de l'Association suisse de l'industrie gazière. J'interviens à titre personnel et je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport 2010–2015 sur la stratégie énergétique du canton de Fribourg.

En effet, il est essentiel de pouvoir monitorer les progrès de notre canton dans ce domaine, progrès s'inscrivant dans le contexte d'une transition énergétique non seulement cantonale et nationale mais mondiale, qui tend vers une plus grande efficacité énergétique et une utilisation accrue des énergies renouvelables. Tous ces objectifs sont louables mais ne doivent pas éclipses un certain pragmatisme. En effet, la politique énergétique doit certes être basée sur des visions à long terme mais elle est également soumise à une composante économique et à une composante géopolitique.

Dans ce sens, même si je soutiens toutes les initiatives qui tendent vers une utilisation d'énergies toujours davantage renouvelables, je pense que nous devons avoir le souci de maintenir un mix énergétique suffisant pour pouvoir faire face à des fluctuations d'ordre économique ou géopolitique. Il est bon de rappeler que la dimension géopolitique ne concerne pas que les énergies fossiles mais pourrait également toucher les énergies renouvelables, par exemple dans le domaine de la construction des panneaux solaires.

Le rapport du Conseil d'Etat met en exergue le faible taux d'augmentation de l'efficacité énergétique. Cet élément vient justement à l'appui de la dimension économique de la politique énergétique. Nous devons peut-être davantage tenir compte du fait que l'efficacité énergétique a un coût, un coût important pour les particuliers, qui ne peuvent pas tous se le permettre.

Dans le domaine de l'exemplarité des bâtiments publics, et de nouveau bien que je soutienne les initiatives favorables aux énergies renouvelables, j'aimerais souligner que parfois un certain pragmatisme devrait pouvoir permettre des solutions plus efficaces pour les collectivités publiques. Par exemple, lorsque vous devez renouveler l'installation de chauffage d'un bâtiment vétuste et que nous ne prévoyez pas d'autre investissement dans l'immédiat, l'obligation d'utiliser une part d'énergie renouvelable n'est pas toujours la solution la plus efficace.

Autre exemple concret: Dans les bâtiments publics neufs, l'utilisation d'une énergie de réseau fossile disponible à proximité du site à construire offrirait parfois une solution efficace pour les communes qui doivent investir pour installer des chaudières produisant de la chaleur neutre en CO₂, comme le demande l'article 5 de notre loi sur l'énergie. A noter que, dans ce domaine notamment, la reconnaissance du biogaz

comme énergie renouvelable dans le domaine du chauffage des bâtiments apporterait des solutions supplémentaires.

J'aimerais enfin soulever la question de la différenciation entre les différentes énergies fossiles. La vision politique ne doit pas occulter la réalité, la part des énergies renouvelables ne couvre actuellement pas la part produite par l'énergie nucléaire, c'est un fait. Nous devons donc avoir recours à des énergies dites de transition dont, pour une grande part, des énergies qualifiées de fossiles. Le rapport cite une part d'environ 70% de l'énergie totale consommée dans le canton.

Ce que je trouve dommage, c'est qu'aucune distinction n'est opérée entre les différentes énergies fossiles alors que certaines, comme le gaz naturel, émettent moins de CO₂ que d'autres. Je pense que nous pourrions encore affiner quelque peu l'analyse dans ce sens. Puisque je parle du gaz naturel, je me permets d'ouvrir une petite parenthèse et de corriger au passage une assertion faite dans le rapport, à la page 14. Il est mentionné: «En 2006, l'opinion a notamment pris conscience du problème de la dépendance aux énergies fossiles suite à la fermeture en Ukraine des vannes des conduites de gaz naturel alimentant l'Europe et la Suisse». Or l'OFEN a publié un rapport sur l'évaluation des risques liés à l'approvisionnement en gaz naturel de la Suisse, daté du 20 août 2014, qui met en exergue, en page 29, que lors de la crise entre l'Ukraine et la Russie, en janvier 2009: «L'approvisionnement de la Suisse a pu être assuré sans problème et n'a jamais été menacé. La Suisse a bénéficié de sa bonne intégration dans le réseau européen de gaz naturel, de la diversification de son approvisionnement et de l'approvisionnement de ses fournisseurs». La Suisse n'est pas dépendante du gaz russe.

Je pourrais résumer mon intervention comme suit: plus d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables, oui, mais avec davantage de souplesse pour répondre à un certain pragmatisme et tenir davantage compte des aspects économiques des décisions à prendre en matière énergétique.

Loscy Michel (*PLR/FDP, BR*). Mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration du Groupe E.

Le rapport qui nous est présenté est très intéressant. Il nous présente une photographie de la situation très représentative. Je constate que les objectifs initiaux fixés par le Conseil d'Etat, qui visent à atteindre la société à 4000 W d'ici 2030, devront être corrigés.

En effet, le constat est, malheureusement, sans appel. Malgré les programmes spécifiques fribourgeois, malgré la volonté politique du Grand Conseil, le domaine de l'économie d'énergie a évolué dans le sens inverse de ce qui avait été voulu et désiré. Ceci est dû notamment par le refus du peuple fribourgeois d'interdire à terme les chauffages électriques, car cette énergie est encore trop bon marché. Le remplacement des installations existantes de chauffage électrique ou fossile par des productions d'énergie renouvelable s'effectue

certes mais avec une lenteur assez surprenante. Le canton doit encore faire de grands efforts dans le domaine pour informer mais, malheureusement, des mesures incitatives manquent pour inciter le consommateur à modifier ses habitudes. Pour inciter à prendre ce virage d'avoir une autonomie énergétique cantonale plus conséquente, il faut justement modifier certaines pratiques. Il s'agit notamment, dans le domaine des énergies renouvelables, de simplifier les procédures longues et compliquées pour des projets, notamment de biogaz. Aujourd'hui, plusieurs porteurs de ces projets se découragent devant la difficulté administrative qui se dresse devant eux. Il faut aussi mettre des compétences pour accompagner ces projets. Ils sont compliqués, difficiles. Groupe E Greenwatt a l'avantage d'avoir des spécialistes qui sont utilisés pour leurs propres projets. Il manque une passerelle entre cette société et l'Etat pour pouvoir justement accompagner ces petits porteurs de projets.

D'autre part, l'incertitude liée à l'octroi de la RPC freine très fortement le développement voulu et désiré dans ce secteur. D'ailleurs, le Grand Conseil l'a bien compris en acceptant, lors de la dernière session, une résolution du groupe de l'Union démocratique du centre demandant à ce que la liste d'attente soit absorbée en adaptant la retenue et en corrigeant la répartition du fonds dévolu au soutien des énergies renouvelables produites en Suisse.

Concernant le subventionnement pour améliorer l'enveloppe thermique des bâtiments, le résultat est mitigé. Il faut accentuer encore l'information auprès des propriétaires privés avec des actions spécifiques et incitatives. Toute mesure visant à réduire également l'empreinte polluante de nos véhicules doit être soutenue. Je pense ici au covoiturage et également au télétravail.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis dankt dem Staatsrat und der Dienststelle für diesen Bericht. Er ist voll interessanter Informationen, gut strukturiert und leicht verständlich. Das ist nicht immer selbstverständlich.

Wir haben im Energiebereich das Minimalziel der 4000-Watt-Gesellschaft bis 2030.

Auf schweizerischer Ebene haben wir immerhin erreicht, den Stromkonsum zu stabilisieren.

Auf kantonaler Ebene müssen wir sagen, dass es immer noch das Wetter und die Wirtschaftslage sind, welche den Ton angeben. Es ist klar, dass wir die Massnahmen auf verschiedenen Ebenen verstärken müssen, um die Ziele zu erreichen.

Wir sehen in diesem Bericht sehr gut, dass dort, wo klare Vorschriften und eine entschiedene Förderung existieren, die Ziele erreicht werden und Fortschritte zu verzeichnen sind, beispielsweise in der öffentlichen Beleuchtung oder beim

Konsum der Grossverbraucher, dass in sehr vielen anderen Bereichen die Zielerreichung aber weit entfernt ist.

J'aimerais relever trois exemples:

1. En matière de production d'énergie renouvelable, on constate une certaine stagnation. Il est clair que, par exemple dans le domaine de l'électricité, le meilleur moyen de soutien serait la sortie du nucléaire pour assainir le marché.
2. Pour des petits producteurs, il ne faut plus pleurer que la RPC se fait attendre mais prendre la solution de départ, qui paie le 30% de l'investissement, ce qui, économiquement, est intéressant pour des habitations et des PME. C'est un marché à prendre pour des installateurs, des électriciens, des concepteurs de plans d'énergie et que l'Etat peut renforcer.
3. Pour de grands projets photovoltaïques, il faudrait y aller aujourd'hui, même sans subvention, car ces projets avec des prix de revient de 7 centimes par kWh sont déjà rentables.

En matière de politique énergétique, j'aimerais parler de deux grands problèmes en résumant ce rapport. Là, c'est le chauffage et la production d'eau chaude. Nous consommons encore beaucoup trop pour la production de chaleur. On sait que plus de la moitié des chauffages au mazout sont simplement remplacés, sans réfléchir, par un chauffage à mazout. Le lobby du pétrole fait actuellement une campagne publicitaire avec le message: Les MoPEC/MuKEN n'interdisent pas les nouveaux chauffages fossiles, donc allez-y et investissez dans le mazout. C'est une espèce de sabotage de toute la politique énergétique et climatique.

Chacun de ces chauffages agira pendant des décennies directement contre tous les objectifs énergétiques que nous nous sommes fixés. En même temps, on l'a vu dans le rapport, de nouvelles constructions sont moins efficaces que prévu et l'assainissement des bâtiments, surtout des années 1950 à 1980, avance beaucoup trop lentement. Là aussi, la sortie de l'ère nucléaire sera possible sans recours aux énergies fossiles contrairement à ce qui avait été dit. Le temps est trop court pour l'expliquer en détail, on le fera d'une autre manière.

Dans ce domaine, il faut aussi relever que nous avons eu le problème du remplacement des chauffages électriques. C'est un thème qui reste, c'est un sujet qui doit être relancé. Nous en appelons au Conseil d'Etat d'introduire rapidement l'application des MoPEC 2014.

Pour le problème des chauffages, j'y vois trois raisons:

1. Le marché ne fonctionne pas. On voit que la philosophie «le marché va tout régler» ne joue pas si ce marché est chaotique et imprévisible avec des décisions qui se prennent en Arabie saoudite, à Beijing, Washington, Moscou ou Berlin.

Les investisseurs cherchent souvent le profit à court terme et il faudrait quelques règles qu'il faut renforcer aussi au niveau étatique. Nous allons faire des propositions sur ce sujet.

2. Les entreprises ont besoin de professionnels formés et motivés. C'est actuellement un réel problème et l'Etat a un rôle renforcé à jouer dans l'offre, le soutien et l'incitation à la formation et au conseil ciblé.
3. Le canton se montre trop frileux. Si on veut – et on doit – provoquer un changement, il est nécessaire d'y mettre les moyens financiers. En page 6, le rapport explique très bien la problématique et le potentiel d'amélioration. Il est mentionné: Les efforts doivent être accentués. Comment? Nous pensons qu'il faut simplement dépenser pour la transition énergétique. C'est un investissement dans l'environnement et la promotion économique.

[Temps de parole écoulé.]

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Der Bericht, der uns hier vorliegt, ist sehr interessant. Er zeigt auf, dass wir auf dem richtigen Weg sind. Die Strategie, die der Staatsrat definiert hat, ist ambitiös. Ich glaube, sie ist unbestritten und wird hier von allen unterstützt.

Es gibt meines Erachtens ein kleines «Bémol»: Man muss feststellen – wenn man sich das bis zu Ende überlegt –, dass wir zu langsam agieren. Es sind sicher unternehmerische Ideen gefragt, auch im privaten Bereich.

Jedoch ist mir in letzter Zeit aufgefallen, vor allem auch, wenn wir an die Renovationen und an die Neubauten des Staates denken: Der Staat hat einen Vorbildcharakter. Das habe ich nicht selber erfunden, sondern das geht auf die Motion Fasel zurück und ist seit dem Jahre 2009 im Gesetz verankert. Die Vorschriften sind da, aber sie sind meines Erachtens vielleicht etwas zu unverbindlich. Der Staat und die Gemeinden machen meines Erachtens zu wenig, um ihrem Vorbildcharakter wirklich nachzukommen, um die fossilen Energieträger und auch den Atomstrom schrittweise zu ersetzen – Beispiel: Solaranlagen. Auf noch zu vielen öffentlichen Gebäuden, die neu gebaut werden, werden keine Photovoltaik-Anlagen auf die Dächer gebracht. Dies ist mir ein Dorn im Auge und ich finde es nicht korrekt. Auch wenn es heute etwas kostet, wird es morgen sicher nicht zum Nachteil der betroffenen Gemeinden und auch nicht des Staates sein.

In diesem Sinne müssen wir uns fragen: Sind die Mittel, die wir heute im Gesetz haben, ausreichend? Wie Kollege Colomb bereits gesagt hat, denkt unsere Partei darüber nach. Meines Erachtens sollten wir auch darüber nachdenken, gewisse Vorschriften zu verschärfen und eventuell auch in gewissen Bereichen die zur Verfügung stehenden Mittel, um gewisse Hilfen zu leisten, zu verstärken.

Nur wenn wir jetzt etwas schneller vorwärts gehen, können wir die ambitionierten Ziele unserer Strategie auch erreichen. In diesem Sinne werde ich darüber nachdenken, im einen

oder anderen Bereich – vermutlich zusammen, in der Fraktion – eine Motion einzureichen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). La mobilité. Avec 58 voitures sur 100 habitants – les bébés et les seniors dès 90 ans inclus – Fribourg atteint le record suisse de motorisation. On a dépassé les fous du volant du Tessin, du Jura et du Valais, qui représentaient toujours le trio de tête.

La politique du libre choix du moyen de transport va à l'échec.

Nous sommes un peu déçus que le rapport passe pratiquement sous silence le fond du problème, l'aménagement du territoire. Il mentionne bien que 70% des habitations sont des villas individuelles, mais il ne dit pas les liens avec les grands défauts de notre système de mobilité.

Le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil ont dévié dans une politique du tout-voiture. Avec sept études pour des contournements de 600 millions de francs, et Marly-Matran et Guin en supplément, pour à peu près 300 millions de francs, vous donnez tous un message catastrophique à la population en disant: «Nous voulons investir la totalité de la fortune cantonale pour neuf nouvelles routes.» Rien pour la formation, rien pour la santé, rien pour les handicapés, que des nouvelles routes!

Nous saluons que le Conseil d'Etat travaille sur les plans de mobilité, mais il faut aussi changer le plan directeur et surtout la réalité sur le terrain: priorité aux transports publics et une ligne d'investissement dans la mobilité douce. Ici, vous avez, par exemple, refusé des abonnements meilleur marché pour les jeunes. Donc à dix-huit ans, sans abonnement de transports publics, les jeunes prennent le volant.

Sans actes concrets et renforcés dans le domaine de la mobilité, nous resterons au niveau de beaux rapports qui démontrent la stagnation, voire le recul de la politique énergétique.

Merci de m'avoir écoutée une deuxième fois!

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Merci beaucoup pour ce débat animé. La question énergétique est probablement l'une des plus importantes de notre époque. Elle va donc encore occuper une place centrale dans les débats du Grand Conseil fribourgeois durant de nombreuses législatures, j'en suis convaincu.

La critique dans ce domaine est donc souhaitable, je dirais même indispensable. Il est, en effet, très important de ne jamais se satisfaire de ce que l'on a mais de toujours en vouloir davantage. C'est une lutte permanente, que nous pouvons mener à différents niveaux d'ailleurs, que ce soit au plan fédéral, là, nous venons d'accepter cette fameuse stratégie énergétique 2050 vendredi passé, mais aussi au plan intercantonal avec les différents instruments de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ou au niveau cantonal avec, par exemple, notre stratégie fribourgeoise pour la société

à 4000 W en 2030 et notamment avec ce contrôle permanent et la discussion que nous menons aujourd'hui.

Alors, au niveau cantonal, et malgré la marge de progression évidente que nous avons, Fribourg a clairement une longueur d'avance. Nous avons défini des objectifs ambitieux. Nous avons pris des mesures audacieuses. Nous sommes cités en exemple par la Confédération dans plusieurs domaines. Nous avons innové avec la campagne OFF. Nous avons des moyens à disposition, plus de 30 millions dans le fonds cantonal de l'énergie actuellement. Et nous avons mis en place des cours de formation continue entre 2013 et 2015, presque 1400 participants pour 4800 jours de formation et j'en passe. Mais, bien évidemment, il y a des points à améliorer. Il a été cité que, malheureusement, l'interdiction des chauffages électriques a été refusée par le peuple fribourgeois. Les chauffages électriques restent donc un problème majeur, qui devra être résolu ces prochaines années, notamment grâce au modèle de prescriptions énergétiques des cantons.

D'une manière générale, il est clair que sans des mesures incitatives plus intéressantes que celles actuellement en vigueur, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif visé par notre stratégie à 4000 W en 2030. Nous devons avoir un soutien par projet dans quelques exemples encore plus forts. Je vous donne un exemple: le remplacement des chauffages à mazout. Il y avait eu 3000 remplacements de chauffages à mazout mais seulement une centaine par des installations de pompes à chaleur. Si on veut vraiment dépasser le simple effet d'aubaine que nous constatons ici, la subvention doit être sensiblement plus élevée.

Alors quel est le plan d'action à court terme? Les cantons se sont engagés à mettre en œuvre le modèle de prescriptions énergétiques 2014. Là, des adaptations légales seront faites très prochainement. Elles seront discutées en 2017 dans cette enceinte pour une introduction idéalement en 2018. Ensuite, le modèle d'encouragement harmonisé 2015 fait actuellement l'objet d'une adaptation du règlement sur l'énergie afin d'ajuster les modalités d'octroi des subventions aux nouvelles règles définies par la Confédération. Là, il est quand même intéressant de prendre acte que, dès 2017, le canton se verra attribuer des montants beaucoup plus importants de la part de la Confédération, notamment pour ce qui concerne la mesure relative à l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments. Associés aux moyens disponibles dans le fonds de l'énergie, ces montants permettront également de mettre en place des programmes sensiblement plus incitatifs qu'actuellement, ce qui sera bien entendu favorable à la concrétisation de nos objectifs de politique énergétique. Le thème «Energie» du plan directeur cantonal sera également un élément passablement discuté en 2017. Il comprendra, par exemple, la planification territoriale des ressources énergétiques, dont celle des éoliennes. Les travaux dans ce sens sont encore en cours auprès du Service de l'énergie.

Ich möchte ganz kurz auf einige Fragen und Bemerkungen von den verschiedenen Intervenienten zu sprechen kommen.

M. Bonny, bravo à vous et au groupe socialiste pour son soutien dans la réalisation de la politique énergétique de l'Etat de Fribourg. Je dois vous dire que les données 2016 ne seront malheureusement disponibles qu'à partir de 2017, mais elles nous donneront également la possibilité de pouvoir approfondir notre réflexion.

Je me permets quand même de faire une petite remarque par rapport au charbon. Je dois dire que là, ce n'était pas seulement le groupe socialiste qui a lutté contre Brunsbüttel. En tant que membre du conseil d'administration du Groupe E, j'ai lutté au premier front contre l'engagement du Groupe E à Brunsbüttel. C'est important, ce qu'on voit maintenant dans le contexte de la *Energiewende* en Allemagne, ce qui est quand même très, très grave, c'est que l'Allemagne sort du nucléaire mais en même temps réenclenche et pousse très fortement les centrales à charbon.

Par rapport à la sortie du nucléaire, là, on est aussi sur la même longueur d'ondes. Vous avez vu que, pas plus tard que vendredi passé, nous avons accepté la stratégie énergétique 2050, dont un des plus importants éléments est quand même la sortie du nucléaire. Par rapport au baromètre, celui de la campagne OFF fonctionne toujours. On ne relève plus mois par mois. Mais, annuellement, on peut encore avoir ces informations. Il est clair qu'on continuera à prélever et à analyser ces résultats et on interviendra bien évidemment après.

M. le Député Collomb, vous avez dit qu'il y a des retards dans la réalisation de notre stratégie, notamment dans les nouvelles énergies renouvelables. Là, vous avez raison de le dire. Si on prend l'exemple de Schwyberg – M. Losey, l'avait aussi souligné – c'est quand même très important de voir qu'il y a là un projet prêt à la réalisation depuis des années et il ne peut pas être réalisé parce qu'il y a des oppositions. Là aussi, je peux dire que dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, on a intégré maintenant l'intérêt national pour ces installations. Cela nous donnera à l'avenir la possibilité de faire une pesée des intérêts équilibrée par rapport à ces différents intérêts. M. Collomb, vous avez dit que vous voulez faire des interventions, c'est avec un grand intérêt que je les attends. Il est important qu'on puisse accompagner aussi à l'avenir le développement de cette politique énergétique et qu'on soit toujours très vigilant et qu'on puisse aller dans cette direction.

M. Losey et M^{me} Mutter ont notamment parlé de la RPC. Là, d'ailleurs, le Grand Conseil avait accepté à l'unanimité cette résolution, dont j'ai pu discuter aussi avec M^{me} Leuthardt la semaine passée. Elle a pris acte de cette résolution, mais elle nous dit qu'il n'y a plus vraiment la possibilité, même en augmentant l'apport financier via la Confédération, c'est chacun, chacune d'entre nous qui devra payer 2,3 ct. par kW/h à l'avenir. Ce sera utilisé en partie également pour ces rétributions à prix coûtant. Même avec cette augmentation, on ne pourra

pas répondre à toutes les demandes et notamment pas sortir tous les projets de cette liste d'attente. Il y a quand même une solution idéale, qui pourra répondre à nombre de ces projets – M^{me} Mutter l'avait mentionné – c'est cette rétribution unique, où on peut avoir jusqu'à 30% de subventionnement.

Herr Bapst: Sie haben die Exemplarität, den Vorbildcharakter des Staates und der Gemeinden, hervorgehoben. Ich glaube, es ist sehr wichtig, diese Vorbildfunktion hervorzuheben. Wir haben diese Vorbildfunktion aufgrund der Motion von Josef Fasel in das Gesetz eingefügt, so dass man schrittweise grünen Strom einsetzen muss oder auch die öffentliche Beleuchtung, die hier realisiert werden muss.

Ein zweiter Aspekt des Vorbildcharakters ist namentlich auch das Energiestadt-Label. Ich bin stolz festzustellen, dass 62 Gemeinden des Kantons Freiburg Mitglieder des Vereins Energiestadt sind und 38 Gemeinden und eine Region – der ganze Sensebezirk – tragen dieses Label. Da ist viel im Gang und es wird viel gemacht. Das heisst aber nicht, dass nicht noch mehr gemacht werden muss.

Ich erwarte daher mit Interesse Ihre Motion, auch wenn ich sie dann nicht mehr persönlich weiter bearbeiten kann. Aber meine Nachfolger werden sicher auch in diese Richtung arbeiten.

J'en arrive à la conclusion: Fribourg est et reste un canton exemplaire en matière de politique énergétique. La vision qu'il s'est fixée en 2009 a été confirmée par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et le virage a été entamé dans la bonne direction. Le monitoring mis en place a permis d'évaluer les corrections qu'il reste à apporter afin de suivre la ligne exacte qui nous permettra notre objectif de la société à 4000 W d'ici 2030.

Finalement, d'autres projets phares du canton concrétiseront aussi cet objectif comme, par exemple, le développement du site zéro carbone blueFACTORY et aussi le Smart Living Lab, qui, d'ailleurs, sera inauguré ce vendredi et où vous êtes toutes et tous invité-e-s à participer.

Considérant ce qui précède et en respectant aussi un certain pragmatisme, comme demandé par M^{me} la Députée Bourguet, le Conseil d'Etat vous propose de prendre acte du présent rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2016-DAEC-122 Crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou d'amélioration de leur sécurité¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous avons l'avantage de traiter le message du Conseil d'Etat relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou l'amélioration de leur sécurité.

Mon intérêt est strictement lié à la volonté de continuer à sécuriser ces passages et diminuer le nombre d'accidents. C'est une demande faisant suite au dernier crédit accepté par ce Grand Conseil en octobre 2007, ceci pour les mêmes raisons que précédemment. Il s'agissait d'un montant de 4,225 millions de frs. Toutefois, c'est d'un montant de 1,248 millions que les TPF ont besoin pour mener à bien la suite du programme d'assainissement des passages à niveau situés sur les lignes de chemins de fer. Le renforcement des exigences de sécurité a déterminé qu'un nombre plus élevé de passages devaient répondre aux nouvelles normes du champ de visibilité et de l'augmentation de la vitesse. La cadence tant appréciée des RER doit être aussi prise en compte.

Enfin, la diminution de 70% des accidents a retenu toute l'attention de la Commission des routes et cours d'eau lors de l'étude de ce message, le vendredi 16 septembre dernier. Pour mémoire, entre 2000 et 2010, il y avait en moyenne un mort par année. Les TPF mènent une politique active en matière de sécurité et il convient donc de les encourager: zéro accident.

Pour toutes ces raisons, la Commission a estimé le message très pertinent et propose au Grand Conseil de l'accepter tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Effectivement, le Conseil d'Etat vous propose aujourd'hui un crédit additionnel de 1,248 million de frs pour compléter le crédit que vous aviez voté en 2007, pour un montant de 4,225 millions de frs. Accroissement des exigences légales fédérales, augmentation de la vitesse des trains circulant sur les lignes du RER Fribourg-Freiburg, tout ceci a engendré une augmentation du nombre et du coût de la sécurisation de ces passages à niveau. Aujourd'hui, il en ressort que pour les TPF, 16 passages à niveau n'ont encore pas pu bénéficier de la subvention cantonale alors que celle-ci doit être intégrée dans le plan de financement. Ces passages à niveau répondent donc aux critères fixés dans la loi canto-

¹ Message pp. 2740ss.

nale sur les routes. Le Conseil d'Etat, en conséquence, invite le Grand Conseil à adopter ce crédit additionnel étant donné que cette situation découle principalement d'une augmentation des exigences imposées par la Confédération et que cela va permettre la sécurisation de passages à niveau jugés dangereux. Il est aussi important que les TPF puissent continuer de mener une politique active en matière de sécurité.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt personnel si ce n'est en tant qu'utilisateur du train.

Le groupe libéral-radical a étudié ce projet de décret attentivement et soutient l'entrée en matière. Je remercie le Conseil d'Etat et la DAEC en particulier d'investir dans la sécurité en proposant ce crédit complémentaire. Chaque accident, dont la plupart sont mortels, est de trop. Une meilleure sécurité était déjà l'objectif lors de l'acceptation par le Grand Conseil du crédit pour frais de suppression de passages à niveau des TPF ou l'amélioration de leur sécurité en 2007. Aujourd'hui, les exigences en matière de sécurité sont plus élevées, à juste titre. Par exemple, la fréquence des trains est plus élevée et leur vitesse augmentée, ce qui diminue le temps de leur arrivée vers ces passages à niveau non sécurisés, qui sont un vrai danger.

Pour mener ce travail à terme et sécuriser ou abolir les 16 passages à niveau, le groupe libéral-radical vous invite à soutenir ce projet de loi.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des TPF ou l'amélioration de leur sécurité. L'accroissement des exigences légales et de nouvelles contraintes sécuritaires font que nous devons assainir 19 passages à niveau supplémentaires. Le crédit est aujourd'hui épuisé alors qu'on devrait encore subventionner 16 projets.

Le groupe socialiste entrera en matière et votera ce crédit tel que demandé, pour améliorer la sécurité des usagers.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il y a déjà eu beaucoup trop d'accidents dans le canton de Fribourg à ces différents passages à niveau. On doit les assainir et ceci doit être garanti et fait assez rapidement. Il va de soi que le montant n'est pas suffisant étant donné que les normes ont changé et que plusieurs passages doivent être assainis.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra donc ce décret et tient à la sécurité.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Im Oktober 2007, also vor 9 Jahren, hat der Grosse Rat einen Verpflichtungskredit bewilligt für die Aufhebung und Sicherung von Bahnübergängen. Aus verschiedenen nachvollziehbaren Gründen reicht dieser Kredit nicht aus. Deshalb ist es richtig, dass wir heute im Einklang mit dem Gesetz über den Zusatzkredit befinden und diesen bewilligen. Unsere Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret einstimmig und ist demzufolge für Eintreten.

Serena Silvio (ACG/MLB, SE). Als Vertreter unserer Fraktion möchte ich mich den Vorrednern anschliessen und auf eine Bemerkung hinweisen, die der Direktor der TPF an der letzten Sitzung der Kommission gemacht hat. Er hat gesagt, dass es früher, als weniger Bahnübergänge saniert waren, jedes Jahr einen Toten gab. 2010 hat sich diese Zahl auf durchschnittlich einen Todesfall alle zehn Jahre verringert. Diese Verbesserung rechtfertigt doch alleine schon die Unterstützung dieses Dekrets.

Im Namen meiner Fraktion darf ich Ihnen die Annahme empfehlen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants concernant ce message. Chacun des intervenants rappelle la sécurité importante, surtout la diminution considérable du nombre de morts, et ce décret justifie le soutien total à ce projet. L'entrée en matière n'est donc pas combattue et je constate que tous les groupes sont d'accord avec la situation.

Le Commissaire. La sécurité n'a pas de prix, mais elle a effectivement un coût. Je remercie les différents intervenants de soutenir ce décret complémentaire, qui va effectivement renforcer la sécurité dans notre canton.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 mentionne que le crédit additionnel par le Grand Conseil, d'un montant de 1,248 millions de frs, est ouvert auprès de l'Administration des finances.

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönni-

mann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwef Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 88.

—

**Mandat 2016-GC-13 Jacques Vial/
Didier Castella/Antoinette de Weck/
René Kolly/Nadia Savary-Moser/Madeleine
Hayoz/Fritz Glauser/Nadine Gobet/
Jean-Daniel Wicht/Yvan Hunziker
Marchés publics – remise automatique du
procès-verbal d'ouverture des offres aux
entreprises soumissionnaires¹**

Prise en considération

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance comme il se doit du contenu du mandat qui nous est soumis en ce moment.

Notre groupe partage les préoccupations des auteurs de cette démarche. La complexité des offres auxquelles les entreprises doivent se soumettre fait que l'on peut espérer donc un retour rapide des décisions prises par les différents maîtres d'ouvrages publics. Certes, les communes du canton de Fribourg ne sont pas toutes égales et leur administration travaille avec les moyens qui leur sont donnés, notamment en personnel. Ceci étant, le fonctionnement des différents services de la Direction de l'aménagement et des constructions étant cité en exemple, nous ne pouvons que souscrire à l'idée qu'il en sera de même à l'avenir pour les communes et autres autorités.

Notre groupe, à l'unanimité, acceptera ce mandat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont les membres sont régulièrement concernés par ces marchés publics et cette problématique de la remise automatique du tableau d'ouverture des offres.

Le problème n'est pas propre au canton de Fribourg. C'est un problème national. Dans d'autres cantons, nous avons, les entrepreneurs, fait des interventions similaires.

Il y a eu une certaine époque où, lorsque la loi sur les marchés publics n'existait pas, les ouvertures publiques étaient systématiques. C'est à dire qu'on invitait les entrepreneurs et ils venaient assister à l'ouverture des offres. Ceci n'est plus du tout la règle aujourd'hui.

Il faut par contre relever que l'Etat de Fribourg est exemplaire dans ce domaine. Par contre, sont moins bons élèves les communes et certaines entreprises publiques. Il est important d'obtenir ce tableau pour les entrepreneurs. Il faut savoir que pour être adjudicataire d'un marché, en fonction de la dimension de l'entreprise, c'est entre 10 et 20 offres qu'il faut remplir avant de pouvoir décrocher une affaire. Il est important finalement de connaître sa position afin de voir si on a une chance d'obtenir le marché. Si on est premier, il y a peut-être un ou deux cas où on ne sera pas adjudicataire, mais dans la majorité des cas, l'entreprise qui dépose l'offre le meilleur marché sera adjudicataire du travail.

En fonction de l'importance du marché, il y a un important travail de calcul, certaines fois deux ou trois jours de travail. Par rapport à cela, il est normal finalement que l'entreprise ait une indication sur la valeur de son travail, qu'elle sache si elle est en adéquation avec le marché. Elle doit pouvoir connaître l'évolution des prix pour de prochaines soumissions.

Une dernière chose: quand vous allez déposer votre téléviseur dans un magasin d'électronique et que vous demandez une offre, on vous demande souvent 80 frs. Les entrepreneurs le font gratuitement. Donc, je pense que c'est une juste reconnaissance de leur donner cette information.

¹ Déposé et développé le 5 février 2016, BGC p. 447; réponse du Conseil d'Etat le 4 juillet 2016, BGC p. 2391.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'accepter cette modification du règlement des marchés publics. Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à en faire de même.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du mandat déposé par nos collègues radicaux et PDC, mais avec un intérêt mitigé, car la teneur de ce mandat semble enfoncer des portes ouvertes. En effet, les pouvoirs adjudicateurs ont déjà, légalement parlant, l'obligation de remettre les procès-verbaux d'ouverture des offres lorsque ceux-ci sont demandés. Le mandat requiert donc une automaticité qui pour ainsi dire est acquise ou pour le moins accessible dans les faits d'ores et déjà, puisqu'une plainte ou une dénonciation permet de répondre à la sollicitation d'une entreprise qui s'en trouverait insatisfaite. Mais plus encore, ce qui étonne réside dans le fait que le mandat déposé implique une plus grande complexité des procédures, sans gain dans les délais de traitement et avec une surcharge de travail pour les services concernés, ce qui bien sûr peut induire des charges supplémentaires. Cela étonne, car c'est là justement un reproche qui est souvent émis par la droite de ce Parlement lorsqu'une proposition vous est soumise par sa gauche. Le constat est clair: il y a deux poids et deux mesures et c'est là une différence d'appréciation qui étonne et qui déçoit, en particulier lorsqu'elle est posée avec si peu de nuances et si peu de gêne.

Nous n'allons toutefois pas monter au créneau contre ce mandat, puisque son contenu ne fait que demander une pratique qui, en quelque sorte, est déjà préhensible. Nous n'allons donc pas nous y opposer. Par contre, nous profitons de la tribune pour rappeler que les priorités qui sont les nôtres, en termes de marché public, sont bien plus importantes et significatives. Nos préoccupations portent sur l'adjudication de marchés publics à des entreprises où la garantie de respecter les dispositions des conventions collectives de travail est exigée et contrôlée. Dans ce sens, nous attendons que nos autorités, sur l'exemple récent du canton de Vaud, s'engagent concrètement pour l'établissement d'une charte sur les marchés publics, charte qui engagera l'ensemble des acteurs concernés à respecter les règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton.

Nous attendons de nos autorités qu'elles luttent plus efficacement encore contre le dumping salarial en dotant de manière plus ambitieuse les structures de contrôle. Dans cette optique, la création dans le canton de Genève d'un office de contrôle paritaire des conditions de travail est un exemple à suivre.

Avec ces considérations et surtout avec cette invitation à placer notre énergie sur les questions véritablement essentielles concernant les marchés publics, le groupe socialiste ne refusera pas la prise en considération du mandat.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune de Corbières. Notre groupe a étudié le mandat de nos collègues et nous allons, à une grande majorité, le refuser. En effet, nous estimons que les entreprises peuvent demander le procès-verbal d'ouverture des offres comme cela a été dit par mon collègue Ganioz. Ce n'est pas aux communes de faire des démarches mais c'est aux entreprises elles-mêmes de le demander.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis chef d'entreprise, responsable de PME et syndic de la commune de Gruyères, qui n'a pas attendu le mandat pour appliquer déjà les principes de celui-ci.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra à l'unanimité ce mandat. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse et notons avec satisfaction que celui-ci propose sa prise en considération. Je me rallie à l'ensemble des propos de mes premiers préopinants et je ne vais pas rallonger dans l'argumentation.

Permettez-moi tout de même de rappeler que les entreprises soumissionnaires invitées ou annoncées sont dès le départ, et cela fait sens, des partenaires considérés au projet et à sa réalisation. Et un partenaire potentiel mérite, à notre égard, d'être traité avec la plus grande transparence dès l'appel et traité avec considération tout au long de la procédure et du mandat à exécuter, ceci naturellement réciproquement avec le maître de l'ouvrage.

Pour ces raisons, je vous remercie de faciliter cette transparence, sans tracasserie administrative et dont bon nombre de PME vous en seront reconnaissantes. Je vous invite donc, au nom du groupe PDC, à accepter ce mandat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais juste réagir à deux propos, tout d'abord à celui de mon collègue Xavier Ganioz, pour lui dire que je suis à 100% d'accord avec lui concernant le respect des conventions collectives et je me bats pour cela. D'ailleurs, j'ai déposé avec mon collègue Vial une motion pour renforcer la lutte contre le travail au noir dans ce canton. Donc, on est parfaitement en adéquation dans ce domaine. Là, c'est un autre sujet, soit simplement d'obtenir une liste, parce que ce que vous ne comprenez peut-être pas, c'est qu'il faut souvent aller à la chasse aux informations. Il y a peut-être 10 entreprises qui vont téléphoner, on dérange aussi les administrations communales, qui doivent ensuite donner l'information à leur mandataire. Si c'est automatique, c'est beaucoup plus simple. D'autre part, lorsque vous devez commencer un travail, souvent l'adjudicataire met deux mois avant de vous donner la réponse définitive et, finalement, quand vous êtes adjudicataire on vous donne 15 jours pour commencer les travaux. Donc, c'est aussi pour améliorer l'organisation et là, le maître d'ouvrage a quelque chose à gagner. Je crois que le problème n'a pas été bien compris; il faut que ça se fasse, car le fait de chaque fois devoir téléphoner est pénible. Je pense que les entrepreneurs méritent cela.

Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, la réception du procès-verbal constitue déjà actuellement un droit de l'entreprise soumissionnaire lorsqu'elle en présente la demande et, effectivement, lorsque le pouvoir adjudicataire contrevient à cette obligation, eh bien, elle contrevient à la législation sur les marchés publics. Fort heureusement, c'est une problématique qui touche peu ou presque pas du tout les services de l'Etat. A mon souvenir, nous n'avons pas eu de remarque ou de critique à cet égard.

Il est possible aussi que les pouvoirs adjudicateurs qui ne respectent pas cette obligation d'agir sur demande ne le feront peut-être pas davantage si elles doivent le faire de manière automatique. Ce n'est pas une garantie absolue de succès. On ne peut pas exclure non plus qu'il y aura probablement un peu plus d'activités administratives, des réponses qui seront suscitées par cette automaticité. Néanmoins, dans sa pesée des intérêts, le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il fallait donner un signe et que les principes de rigueur et de transparence devaient l'emporter, ceci dans l'intérêt aussi des entreprises soumissionnaires.

C'est pour ces motifs que nous vous invitons à prendre en considération ce mandat.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 69 voix contre 8. Il y a 5 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/

CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 69.*

Ont voté Non:

Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2016-GC-56 Gilles Schorderet/ Nicolas Kolly Réalisation de la liaison routière Marly-Matran¹

Prise en considération

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Notre canton connaît une grande croissance démographique et nous nous devons d'adapter les infrastructures de mobilité dans ces circonstances. L'inauguration du pont de la Poya a permis de libérer le trafic du Bourg, trafic qui justement l'étouffait. Il est important que la ville de Fribourg et son agglomération puissent maintenant compter sur une infrastructure routière périphérique de qualité afin justement d'éviter ce trafic de transit qui pollue nos villes.

Or, le principal maillon manquant est désormais la route Marly-Matran. Cette route, attendue de longue date, donnera à la ville de Marly un accès à l'autoroute dont elle a bien besoin, en particulier suite à l'ouverture du Marly Innovation Center, centre de développement et d'innovation très important pour le développement de notre canton. La route Marly-Matran est aussi une liaison autoroutière indispensable pour le trafic des poids lourds nécessaire à l'économie de la Haute Sarine et de la Haute Singine. Plus récemment, une étude de la Chambre de commerce et de l'industrie de Fribourg a aussi démontré que le principal souci des entreprises de l'agglomération fribourgeoise est l'engorgement du trafic, qualifié de Bérézina. Pour améliorer cela, ces entreprises demandent la finalisation justement d'une ceinture routière autour de Fribourg par la réalisation de cette route Marly-Matran.

Je ne vais pas faire tout l'historique de ce dossier, mon collègue co-motionnaire Gilles Schorderet sera mieux à même

¹ Déposée et développée le 13 mai 2016, BGC p. 1598; réponse du Conseil d'Etat le 20 octobre 2016, BGC p. 2924.

de l'expliquer, mais je souhaite simplement rappeler que le projet Marly-Matran a fait l'objet de l'acceptation par ce Grand Conseil en 2006 d'un crédit d'étude de plus de 6 millions et rappeler que les premières études datent de 1991, soit il y a maintenant vingt-cinq ans.

Cette motion demande qu'un projet de décret soit présenté au Grand Conseil dans les meilleurs délais pour que puisse se réaliser enfin cette route indispensable. L'itinéraire exact que devra prendre cette nouvelle route est laissé à l'examen du Conseil d'Etat, respectivement au comité de pilotage qui vient d'être nommé, et j'en remercie le Conseil d'Etat. Il en va de même pour le planning de la réalisation. Il va donc de soi que, en cas d'acceptation de la présente motion, nous acceptons que le décret soit présenté au-delà du délai légal d'une année.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son préavis positif et vous invite à donner une suite favorable à cette motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche constate, par cette motion, que les projets routiers ont le vent en poupe. Certes, les préoccupations de nos collègues du plateau du Mouret sont compréhensibles eu égard aux éventuelles revitalisations industrielles qui pourraient se concrétiser du côté de Marly et à la dynamique engendrée sur l'autre rive de la Sarine par l'arrivée de la station de recherches Agroscope-Liebefeld de Posieux. Ceci étant, le Conseil d'Etat n'est pas resté les bras croisés, il a pris les devants en réactualisant le projet.

Il est bien entendu que l'on ne pourra aller plus vite que ce que les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pourront absorber. Comme nous le savons, notamment depuis les décisions prises en ce plénum durant la dernière session de septembre, il y aura du pain sur la planche, sans oublier qu'au final les coûts de ces divers projets assécheront sérieusement nos réserves financières s'ils sont tous acceptés.

Dans le cas présent, nous nous trouvons également face à une problématique liée au tracé de cette liaison routière. Je pose dès lors la question au commissaire du gouvernement: Est-ce que le site bucolique, merveilleux de l'abbaye d'Hauterive et de ses alentours serait affecté par ce projet? Je mets aussi en exergue la situation que nous connaissons tous ici, il s'agit de la décharge de la Pila, qui se trouve dans le secteur. Comme on sait approximativement combien son assainissement va coûter, on se dépêche bien entendu d'attendre – et je peux comprendre!

Le projet Marly-Matran, d'une part, n'était semble-t-il pas prioritaire dans la planification de l'Etat, catégorie III, si je ne fais pas erreur, d'autre part, je ne suis pas un spécialiste de l'agglomération, mais il semblerait que celui-ci ne va pas dans le même sens. M. le Commissaire du gouvernement, je

vous demanderai donc, au nom de notre groupe, de bien vouloir nous donner quelque explication à ce sujet.

En considération de ces différentes réflexions, le groupe Alliance centre gauche, dans sa majorité, refusera cette motion.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Mes liens personnels: peu, si ce n'est d'appartenir au CoPil qui va siéger incessamment à ce sujet.

Au nom du groupe socialiste, j'apporte l'accord de ce dernier en ce qui concerne la transmission de cette motion, puisque le groupe socialiste partage l'analyse du Conseil d'Etat.

J'aimerais rappeler tout à l'heure à l'intention de notre collègue que les premières études, qui, effectivement, datent du début des années 90, avaient abouti déjà à une première étape, celle de l'élargissement du pont de Pérolles, et que la question à l'époque d'un Marly-Matran avait déjà été évoquée étant bien entendu que le premier des éléments devait être cet élargissement.

J'aimerais faire également deux remarques à l'intention du Conseil d'Etat. Ce dernier dit: nous n'allons pas réaliser cette motion dans le délai réglementaire d'une année. Je le comprends! Il lui faudra du temps mais il ne faudrait quand même pas que ce temps soit trop long, puisqu'il faudra – comme vient de le dire mon collègue M. Chassot – également du personnel pour pouvoir réaliser cet élément-là. Donc, j'admets qu'il faille plus de temps mais je souhaite que ce temps soit le plus judicieusement utilisé et que ce coup d'accélérateur lié à la transmission de cette motion porte véritablement ses fruits dans une réalisation que j'espère la plus rapide possible.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association PME Haute Sarine, qui a vraiment besoin de cette liaison.

Donc le groupe libéral-radical a étudié attentivement cette motion. A l'unanimité, il la soutient même si elle vient après la décision du Conseil d'Etat de réactiver cette liaison.

Cette motion donne suite aussi à l'intervention des milieux économiques ainsi que des autorités cantonale et communales de Marly et de l'ensemble des communes de la Haute Sarine. Relevons encore que des éléments nouveaux sont intervenus en faveur de cette liaison – ça a été dit – c'est le développement du Marly Innovation Center, qui va générer une augmentation du trafic. Ajoutons encore que le regroupement de la station de recherches Agroscope de Liebefeld vers Posieux, prévu en 2018, va encore entraîner une augmentation de la circulation dans ce secteur, sans oublier la ferme et l'extension de la halle technologique agro-alimentaire ainsi que le développement, bien sûr, de la commune de Marly. Cette liaison est aussi indispensable à l'économie de la Haute Sarine et de la Haute Singine ainsi qu'à leur population.

Pour toutes ces raisons, le groupe soutient à l'unanimité la priorisation de cette liaison et vous demande d'en faire de même.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je vais prendre la parole en tant que délégué du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique mais aussi comme nouveau membre du CoPil de la liaison Marly-Matran. Les arguments du Conseil d'Etat sont les suivants:

1. L'Innovation Center de Marly, avec 7500 véhicules/jour;
2. L'agrandissement de l'Agroscope, du côté de Posieux, avec 200 collaborateurs de plus.

Cela signifie, sur le plateau de Pérolles, environ 20 000 véhicules/jour. A partir de 18 000 véhicules, on peut dire déjà que le risque d'avoir des pics et des risques d'avoir de l'encombrement journalier est évident.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est unanime à soutenir ce projet. Pour quelles raisons? Tout d'abord, pour le plateau du Mouret et pour la région de Marly. Il faut dire que c'est certainement la région la moins bien desservie du canton par rapport au réseau autoroutier suisse. C'est aussi la seule région qui, si vous regardez depuis l'Intyamont jusqu'à Grandfey, c'est la seule région du canton qui n'a pas de desserte de transports publics ferroviaires. Or un effort substantiel a été fait dans toutes les régions pour le RER. Je pense que ce n'est jamais que justice rendue que de donner une liaison directe de la zone du plateau du Mouret et de Marly à l'autoroute.

Faire un tel travail, une telle liaison, aura des avantages pour l'agglomération de Fribourg, c'est évident. Avec 20 000 véhicules/jour, on est au point de rupture. Cela veut dire que, en l'état, pour aller de Marly à Berne, on transite Fribourg et Villars-sur-Glâne et vice-versa. Ce n'est pas logique et surtout on empêche les transports publics de rouler correctement. Donc, une décharge de trafic évidente aura lieu pour les communes de l'agglomération de Fribourg. Pour moi, c'est un des critères pour soutenir un tel projet de contournement.

Concernant les remarques du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, M. le Commissaire, il y en a une qui nous inquiète tout de même. Il ne faut pas seulement faire une liaison mais il faut s'assurer que l'accrochage à l'autoroute soit aussi soutenu et garanti par OFROU parce qu'on peut s'imaginer qu'en l'état le giratoire du bas des Mués pourrait et va certainement poser problème. Il ne faudrait pas qu'il y ait là des refoulements ou des rejets non souhaités sur l'autoroute; ça ne serait pas le but. La finalité, c'est que les véhicules aillent le plus rapidement sur l'autoroute.

En deuxième lieu, ce qui est extrêmement important dans le secteur Marly-Fribourg, c'est de prévoir des mesures d'accompagnement pour, à ce moment-là, que les bus régionaux du plateau du Mouret mais aussi que la ligne 1 de l'Agglo de

Fribourg – qui va de Marly à Forum Fribourg – aient une priorité totale dans ce secteur du moment que la liaison serait faite au niveau routier sur Matran.

Avec ces quelques propos, je relève que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra à l'unanimité cette motion.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird die Motion einstimmig erheblich erklären.

Durch den Schwung, den die Strassenplanung in unserem Kanton in den letzten Wochen und Monaten erhalten hat, ist das Ziel dieser Motion nahezu erfüllt. Sie ist in diesem Sinne gesehen eigentlich schon überfällig.

Persönlich hoffe ich, dass der erwähnte Planungsschwung auch für kleinere, billigere Projekte anhält.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Au mois de février, on a parlé du carrefour de Belle-Croix. J'ai demandé si on pouvait étudier le trafic qui serait reporté sur la nouvelle route Marly-Matran et qui serait finalement supprimé au carrefour de Belle-Croix. On m'a répondu que la route de Matran ne serait jamais construite, donc qu'il n'y avait pas besoin de faire l'étude et que, dans tous les cas si elle se construisait, ce serait à très long terme. Je constate donc que tout a changé depuis février en termes de trafic sur ce tronçon et que les critères sont certainement différents... à moins que j'aie été très persuasif au mois de février.

L'Etat doit participer à la fusion du Grand-Fribourg, on l'a dit, on ne peut pas modifier le taux d'impôt par une participation directe en donnant de l'argent pour modifier le taux d'impôts des différentes communes et d'harmoniser. Par contre, une participation financière aux investissements serait la bienvenue. On a eu cette proposition par rapport à un fonds. On a dit qu'on ne veut pas le faire par rapport à un fonds, mais on a dit qu'on pourrait la faire par rapport à des investissements. Je vois très bien cet investissement pour la route de Marly-Matran, une participation à la fusion du Grand-Fribourg, notamment entre Marly et Fribourg, qui nous permettrait aussi d'investir dans un bus en site propre jusqu'à la gare de Fribourg. C'est ce genre de choses qu'on doit finalement mettre aussi dans la balance lorsqu'on fait ce genre d'investissement.

Il y a longtemps qu'on se bat pour cette route de Marly-Matran étant donné – si je me souviens bien – il y a bien quelques années, peut-être cinq ans au moins, qu'on a été à la foire du Mouret pour récolter des signatures par rapport à une pétition. Donc, il y a un moment qu'on se bat pour ça et on est enfin content de voir arriver ce projet sur la table.

Je soutiens donc pleinement cette proposition.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). A la veille de quitter ce Parlement, je dois quand même exprimer ma satisfaction de voir évoluer ce dossier, puisque mon voisin a parlé de l'historique. C'est vrai qu'en 2004 j'étais cosignataire du postulat Damien Piller/Dominique Viridis pour cette création de Marly-Matran. Cela faisait suite à un rapport de la CUTAF, qui voyait cette route Marly-Matran comme un moyen d'accompagnement au projet de la Poya. On avait fait ce postulat, accepté par le Grand Conseil. Ça avait débouché sur un crédit d'étude, en 2006. Ensuite, plus rien ne s'est passé. On a changé de législature, le Conseil d'Etat a changé. Des priorités ont été mises sur d'autres routes. C'est plutôt Vaulruz-Romont qui est passé en priorité.

Avec mon collègue Edgar Schorderet à l'époque, en 2009, inquiets de voir qu'il n'y avait plus rien qui se passait au sujet de cette route, on avait redéposé une motion. Puis, on a changé de législature, j'ai dû m'affilier avec mon collègue Nicolas Kolly pour continuer à travailler sur ce sujet et voir aujourd'hui – je pense – que vous allez soutenir ce projet de route Marly-Matran, qui fait sens vraiment. Une ceinture autour de la ville de Fribourg, je ne peux que vous encourager à soutenir cette motion. La population de la Haute Sarine, du plateau du Mouret mais pas seulement – les gens aussi de Fribourg – vous remercieront d'accepter cette motion et d'arriver à cette route de contournement.

Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Lors de la dernière session du Grand Conseil, ce Parlement a effectivement confirmé sur le principe la stratégie multimodale développée par le Conseil d'Etat, qui vise le report modal en faveur des transports publics, en faveur de la mobilité douce mais qui a aussi pour objectif d'adapter le réseau routier cantonal. Avant même le dépôt de cette motion, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avait proposé au Conseil d'Etat de réactualiser ce projet Marly-Matran, qui avait été suspendu effectivement en 2009.

Pourquoi réactualiser ce projet? Eh bien, cela ressort notamment de la réponse à la motion:

1. le développement du Marly Innovation Center, qui va induire un trafic supplémentaire estimé à 7500 véhicules/jour;
2. le développement du site de Grangeneuve-Posieux, avec l'arrivée, en particulier, de l'Agroscope Liebefeld;
3. l'investissement important prévu également de Grangeneuve sur ce site.

Le trafic sur le pont de Pérolles va donc augmenter dans un avenir proche et va probablement dépasser cette charge maximale, envisagée en 2009 à 20 000 véhicules/jour, pour relancer finalement le projet.

En 2009, c'était à l'horizon 2030 qu'il était envisagé de passer à 20 000 véhicules/jour. On a vu qu'avec le développement

important qui intervient sur ce plateau, ces chiffres doivent être anticipés. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a d'ores et déjà nommé ce comité de pilotage, qui aura pour mission d'examiner l'évolution de la situation, les différents aspects de ce dossier et qui devra, au final, retenir une variante pour le tracé. Cette variante devra notamment prendre en compte les intérêts de l'abbaye d'Hauterive, qui est naturellement une propriété voisine à préserver.

Le moment venu, lorsque les études seront finalisées, que les appels d'offres auront été réalisés également, que le permis de construire sera présent, le Grand Conseil sera appelé à valider le projet définitif avec l'octroi du crédit d'engagement. Il est donc tout naturel que le Conseil d'Etat propose d'accepter la présente motion, puisque le processus a d'ores et déjà été lancé. Comme indiqué, le délai légal d'une année ne pourra pas être respecté jusqu'à la présentation du crédit d'engagement.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite donc à accepter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet

Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté Non:

Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge 50% au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 4; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Daniela Kiener, à Schmitten*, par 90 voix. Il y a 2 voix éparses.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère; premier tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Patrice Morand: 47; Karine Beaud: 25; Renata Dénervaud: 22.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère; second tour

Bulletins distribués: 98; rentrés: 94; blancs: 5; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Patrice Morand, à Bulle*, par 49 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Renata Dénervaud: 30; Karine Beaud: 9.

—

- > La séance est levée à 16h45.

Le Président:

Benoît Rey

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—